

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2023

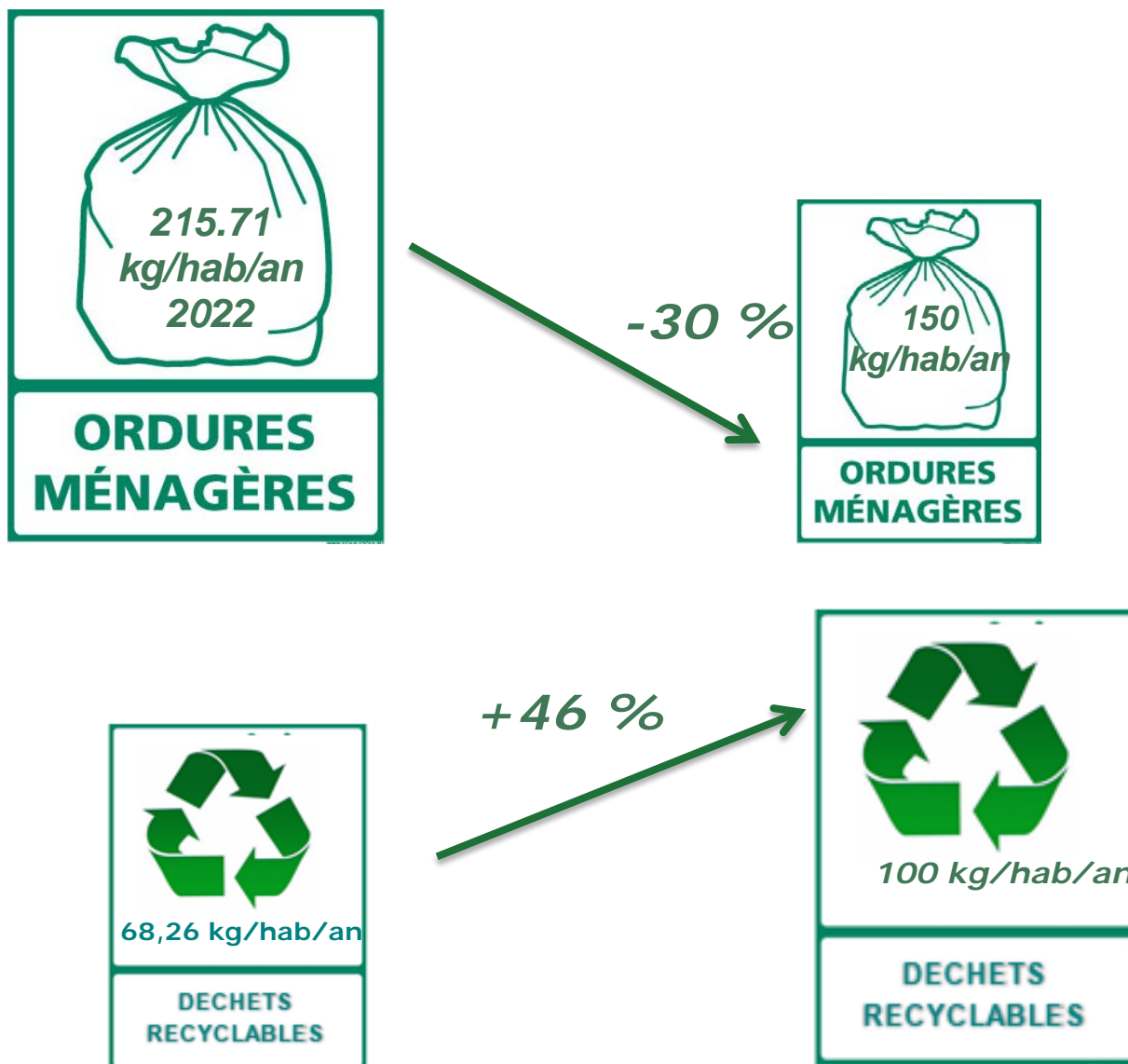


PRINCIPALES ACTIONS 2023 :

- Collecte des déchets recyclables en porte à porte (bacs jaunes) effective depuis le 06 mars 2023,
- Poursuite des groupes de travail avec les agents, les bailleurs sociaux et la trésorerie dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance incitative,
- Facturation à blanc fin 2023,
- Poursuite des actions améliorant la sécurité et les conditions de travail des agents,
- Généralisation de la collecte des bio déchets à toutes les communes de l'agglomération,
- Restructuration de l'UIOM,
- Schéma directeur des déchèteries et sites extérieurs.

FICHE DE ROUTE POUR LES ANNEES A VENIR

- Maitriser les tonnages par le biais de la mise en œuvre de la REOMi et collecte des déchets recyclables en bacs jaunes : objectifs fixés



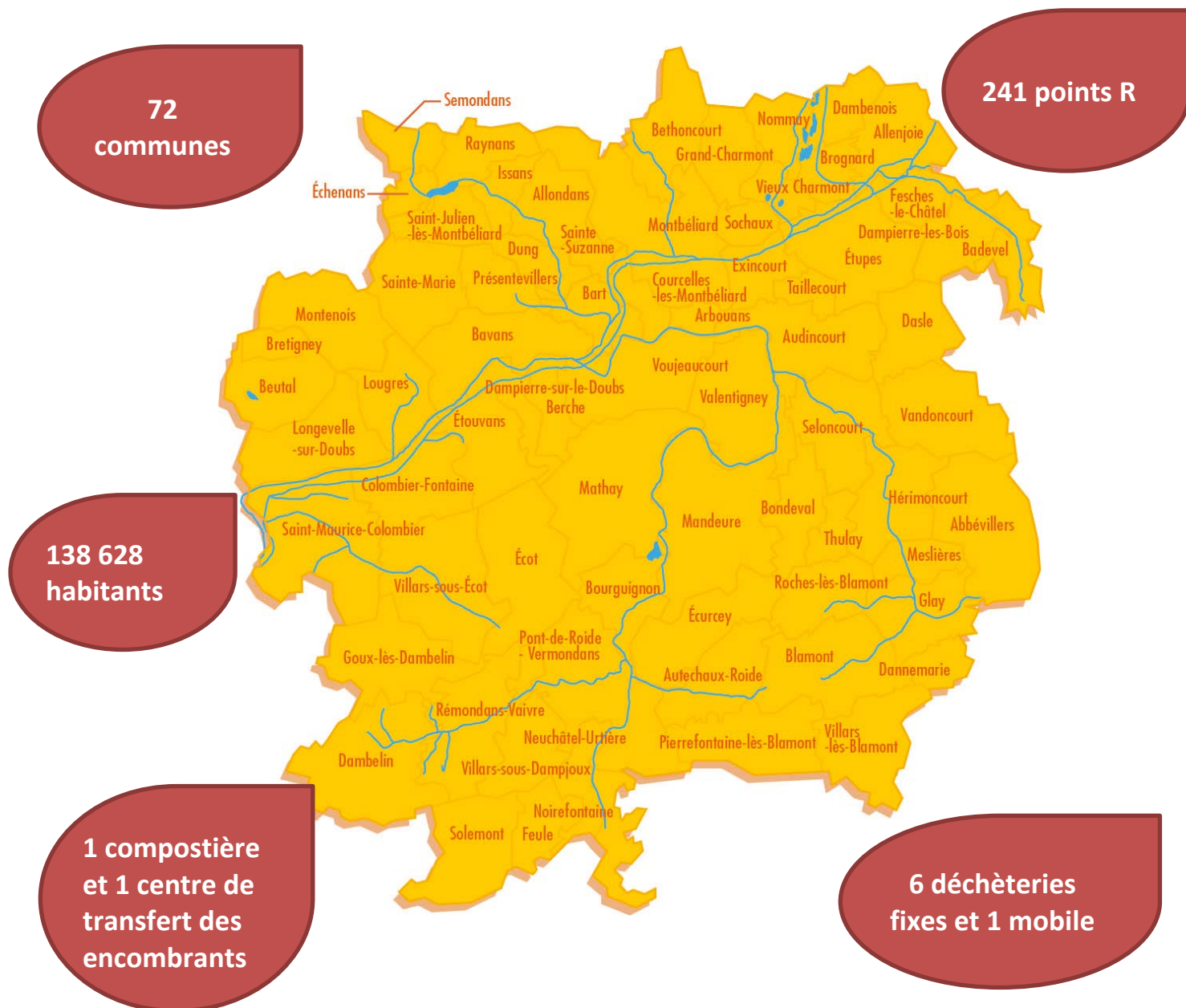
- Créer l'innovation en déchèteries en développant de nouvelles filières et en modernisant les installations
- Optimiser les dépenses, les moyens humains et matériels. Permettre l'équilibre budgétaire et la maîtrise des coûts (tarification incitative, coopérations intercommunautaires, mutualisation, plan de prévention des déchets, communication, collecte des bio déchets...)
- Développer la communication et les nouvelles technologies
- Continuer à améliorer les conditions de travail des agents

PRESENTATION

Territoire desservi - Missions

Pays de Montbéliard Agglomération collecte et traite les déchets ménagers de ses 72 communes membres. Dans chacune de ces communes, des collectes en porte à porte d'ordures ménagères et assimilés, des déchets recyclables et des encombrants sont mises en place.

La collecte sélective par apport volontaire (points recyclage) des déchets recyclables est maintenue le temps que l'ensemble des usagers soit doté d'un bac jaune. Le traitement des déchets ménagers est également assuré par Pays de Montbéliard Agglomération ainsi que la gestion des déchèteries de son territoire.



	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Autres dont encombrants
Collectes en porte à porte	✓	✓		✓
Apport volontaire		✓	✓	
Déchèteries		✓	✓	✓

Les moyens

Pour mener à bien ses missions, PMA dispose d'une flotte d'une cinquantaine de PL et engins ainsi que divers sites et installations :

Site de la Charmotte qui comprend :

- Les locaux administratifs et sociaux
- 1 quai de transfert des déchets recyclables permettant d'optimiser les transports
- 1 atelier de réparation pour la maintenance du parc

6 déchèteries fixes et 1 mobile accessibles via une carte d'accès et gratuites pour les particuliers. Installées pour les particuliers, elles accueillent

également les professionnels et administrations sous certaines conditions.

1 compostière permettant la valorisation des déchets verts et la vente de compost labélisé.

1 centre de transfert des encombrants permettant le stockage, le pré tri et le broyage des déchets de type bois et encombrants avant valorisation.

241 points recyclage composés au minimum de 4 containers permettant le tri des déchets recyclables et répartis sur l'ensemble du territoire.

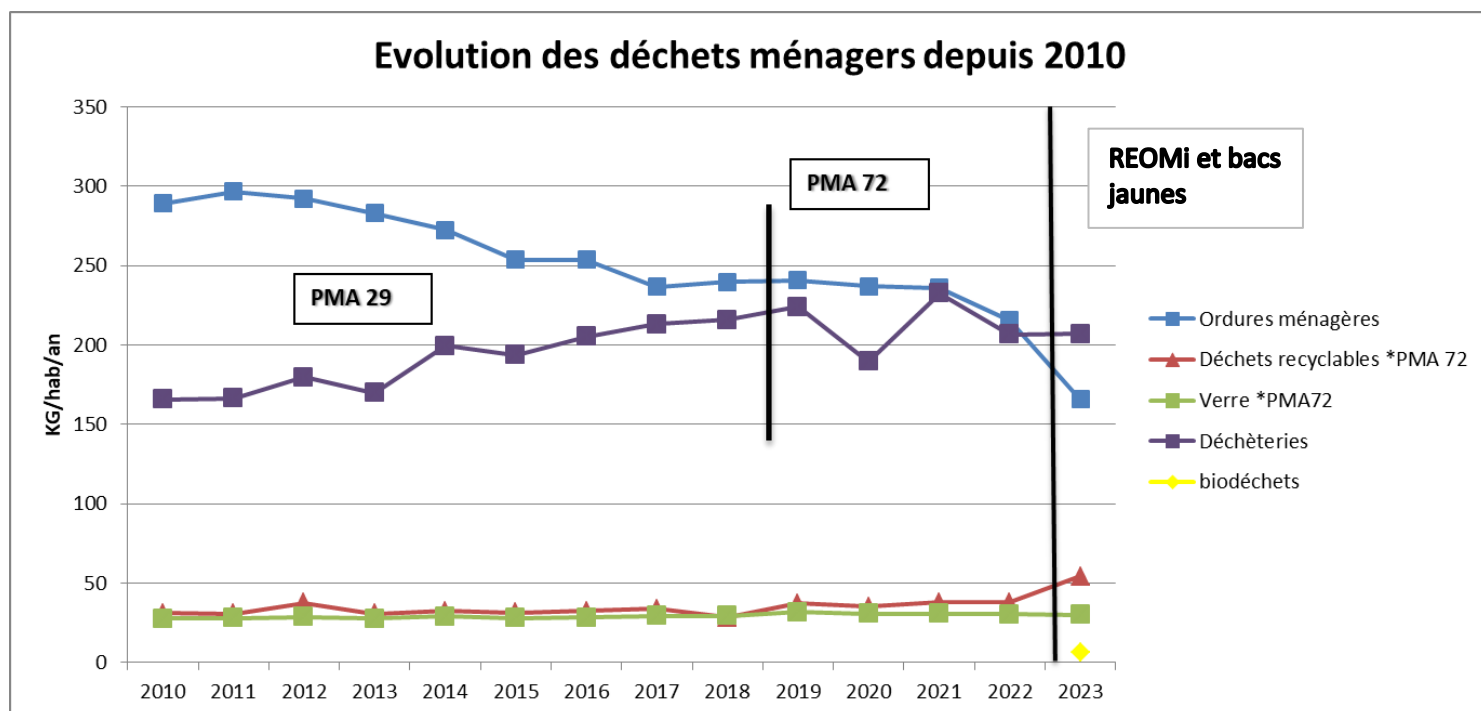
Personnel mobilisé pour assurer la collecte et le traitement des déchets

Responsables déchèteries, compostière, CTM	3 agents
Déchèteries	20.8 agents + 4 agents polyvalents
Chauffeurs de déchèteries	8 agents
Compostière	4 agents
Centre des encombrants de Montévillars	4 agents
Responsable collecte sélective et quai	1 agent
Quai de transfert	4 agents + 1 agent de quai
Collecte des points recyclage	6 agents + 2 agents de maintenance
Responsables Collecte OM	4 agents
Collecte OM	23.5 chauffeurs, 27 ripeurs, 1,5 agent d'entretien, soit 52 agents
Logistique	4 agents et 1 responsable
Chefs de service et personnel administratif	18.1 ETP dont 3 contrats de projet
Communication	6 agents
TOTAL	139.9 agents

INDICATEURS

TECHNIQUES

Evolution des ratios de déchets ménagers depuis 2010 (en Kg/hab/an)



2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2289,19	296,7	292,4	283,24	272,62	253,83	253,66	236,58	239,64	240,74	237	236,18	215,71	166,8
30,94	30,82	37,58	30,82	32,44	31,43	32,29	33,91	28,38	37,16	35,16	37,88	37,92	54,72
27,75	28,09	28,77	27,7	28,99	28,02	28,31	29,2	29,38	31,76	30,72	30,64	30,35	30,33
165,82	166,3	179,6	169,7	199,6	193,6	205,17	213,03	216,04	223,97	189,51	232,76	206,53	205,82
													6,5
513,7	521,91	538,35	511,46	533,65	506,88	519,43	512,72	513,44	533,63	492,39	537,46	490,51	464,17

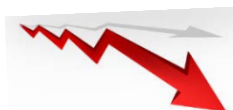
Collectes en porte à porte

Les ordures ménagères et assimilées

Compétence exercée sur les 72 communes soit 138 628 habitants

23 123,92 *
tonnes

166.8
kg/hab/an



-23,21 %/2022

Collectes en Régie

*72 communes y compris les déchets assimilés des entreprises et les déchets occasionnels des communes estimés

21 bennes et 3 camions plateau

Fréquence variable de 2 fois par mois pour les particuliers à 3 fois par semaine pour les maisons de retraites...



Les déchets recyclables depuis le 6 mars 2023

Compétence exercée sur les 72 communes soit 138 628 habitants

4405.68
tonnes

31.8
kg/hab/an

Collectes en Régie

La collecte du bac jaune a été mise en place à compter du 6 mars 2023 sur l'ensemble du territoire de Pays de Montbéliard Agglomération à l'exception des immeubles de certaines zones QPV et de l'hyper-centre de Montbéliard.

Fréquence variable de 2 fois par mois pour les particuliers à 1 fois par semaine pour les collectifs.



Samuel COULON

Encombrants /Ferraille/D3E

Compétence exercée sur 72 communes soit 138 628 habitants

723,82
tonnes



- 37,45 %/2022

Collectes en Régie

A raison de 2 collectes par an pour tous les usagers depuis 2023 (hors habitat collectif).

723,78 tonnes

*dont 621,46 tonnes d'encombrants

80,74 tonnes de ferraille

21,58 tonnes de déchets électriques et électroniques (D3E)

Fréquence variable de 1 collecte par semestre (particuliers) à 2 collectes par mois (collectifs)

Collecte sur appel avec module de réservation sur Internet.



Cartons

Compétence exercée, en régie, sur une partie de la commune de Montbéliard
(centre-ville et secteur de la Petite Hollande)

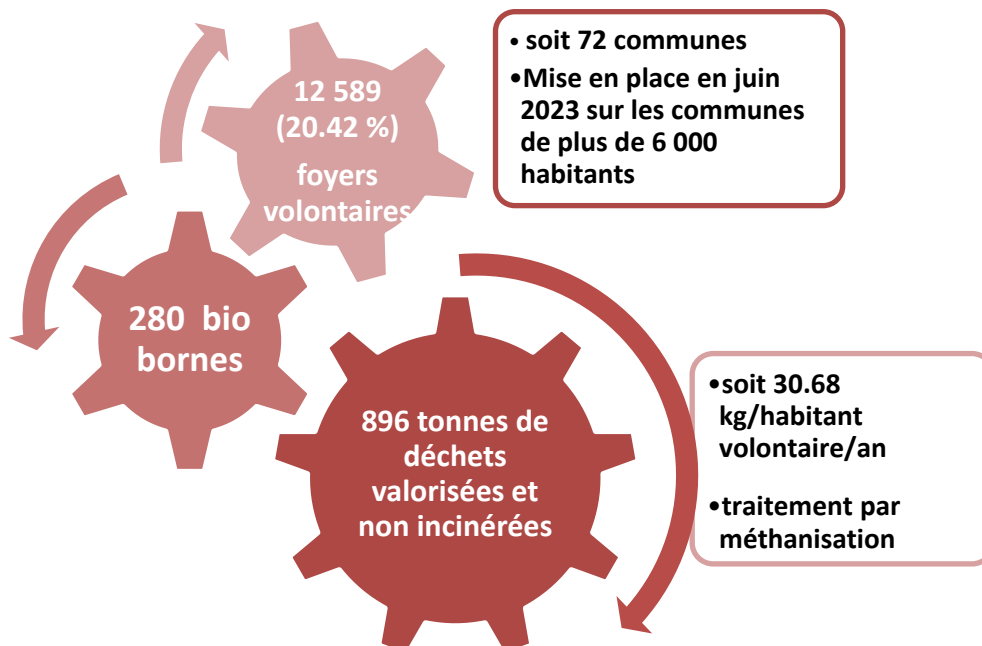


Collectes en apport volontaire

Collecte des bio déchets

Expérimentation lancée en juillet 2019, suite à un appel à projets signé avec l'ADEME
Extension de la collecte aux communes de moins de 1000 habitants en 2021, et moins de 6 000 habitants en 2022

Généralisation de la collecte aux communes de plus de 6 000 habitants en 2023

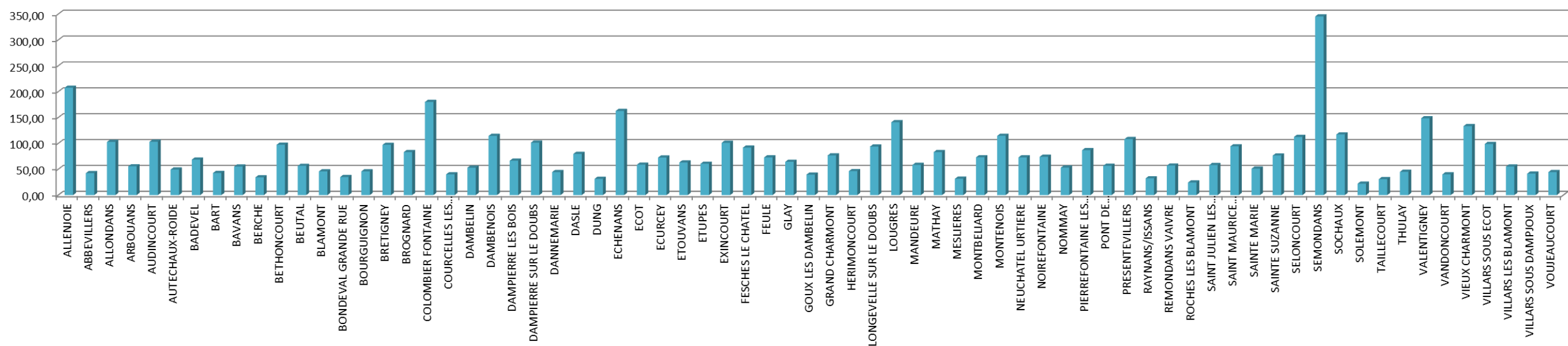


Cette collecte permet notamment :

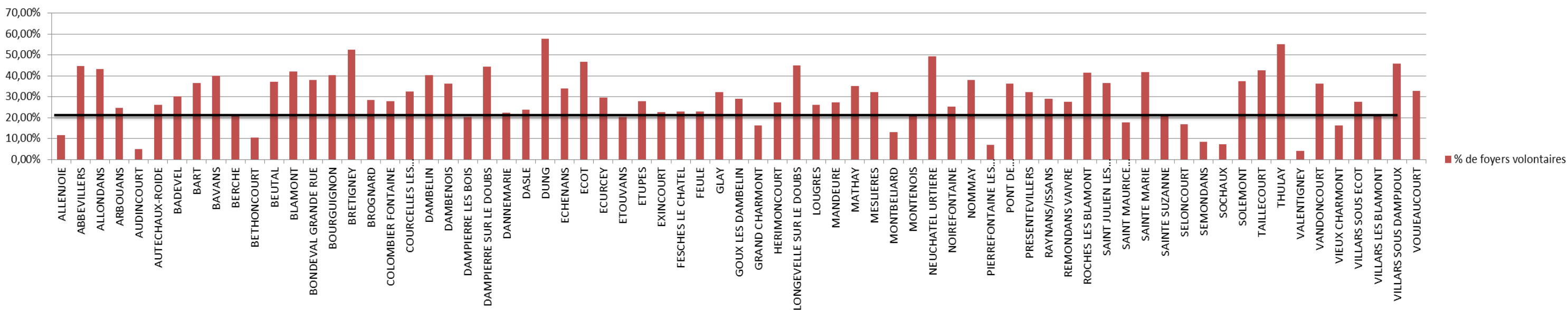
- de réduire les nuisances engendrées par les déchets alimentaires fermentescibles pour les usagers collectés en ordures ménagères tous les 15 jours,
- répondre à l'obligation réglementaire qui impose la mise en place du tri à la source généralisé des bio déchets depuis 2023 et ainsi de réduire les quantités de déchets incinérés (pour rappel d'après la dernière caractérisation des ordures ménagères, près de 40 % de la poubelle étaient constitués de déchets fermentescibles).



Performances par foyer en kg/foyer volontaire/2023

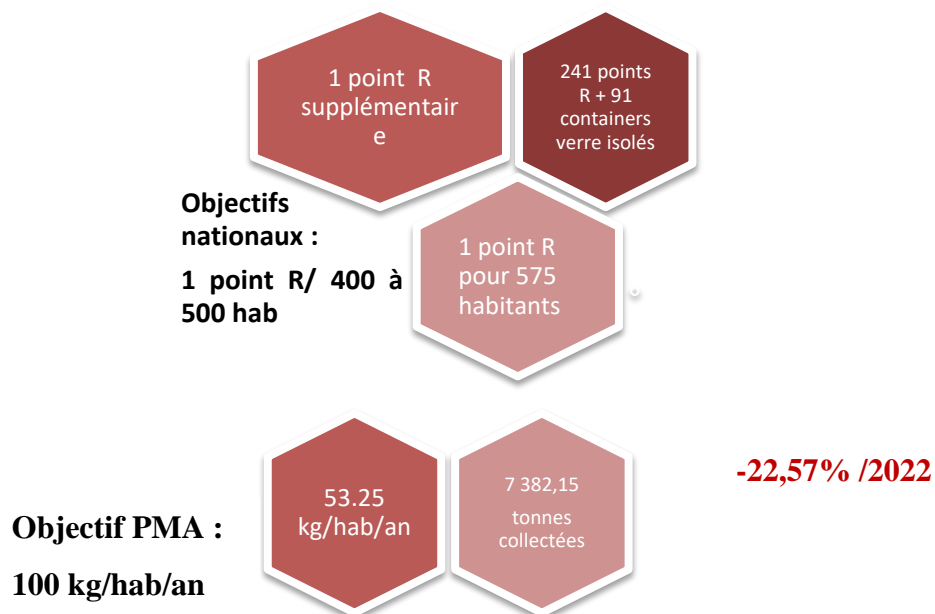


% de foyers volontaires



Les points d'Apport Volontaire

Compétence exercée sur les 72 communes soit 138 628 habitants



Depuis fin novembre 2023, avec le passage au bac jaune, les points recyclage sont progressivement retirés.

Sont conservés 79 points recyclage (dont les enterrés, les points recyclage des déchèteries, les points recyclage de certaines grandes surfaces et les points recyclage dans les quartiers non encore dotés en bacs jaunes).

Collecte en régie

- Un point recyclage est équipé d'au moins :
 - ◆ un conteneur verre (bouteilles, cannettes en verre sans capuchon, bocaux alimentaires vides,...)
 - ◆ un conteneur papiers (journaux, magazines, feuilles volantes et publicités,...)
 - ◆ un conteneur cartons (cartons débarrassés des films plastique et garnitures en polystyrène)
 - ◆ un conteneur flaconnages (bouteilles et bidons plastique, canettes métalliques, boîtes de conserve, briques et aérosols et les déchets composant l'extension des consignes de tri)

Ces produits sont recyclés dans le cadre du contrat avec CITEO (anciennement Eco-Emballages).

En plus des points recyclage, il existe de nombreux **conteneurs à verre isolés** (91).

Certains points recyclage sont équipés d'un **conteneur à huile moteur usagée** ou de **conteneurs à vêtements** gérés par Fripvie, le Relais ou A.E.A.L .

- Fréquences variables par produit avec au minimum un passage par semaine.
- 8 PL équipés d'une grue auxiliaire.

Répartition des containers et ratios

	Nombre de conteneur	Nombre d'habitants pour un conteneur
Verre	430	322
Flacons	391	355
Papiers	248	559
Cartons	352	394
Papiers/Cartons	7	
Total	1 429	

Tonnages des matériaux collectés en apport volontaire

Matériaux	2021	2022	2023	Evolution 2021/2023	Evolution 2022/2023
Verre (points recyclage + emplacements isolés)	4 264,00 T	4 236,50 T	4 204,37 T	- 1,40 %	- 0,76 %
Papiers/Cartons (hors déchèteries)	3 713,85 T	3 577 T	2 066,00 T	- 44,4 %	- 42,24 %
Flacons	1 557 T	1 715 T	1 111,78 T	- 28,6 %	- 35,17 %
Total	9 534,85 T	9 528,50 T	7 382,15 T	- 22,57 %	- 22,53 %

Ratios par matériau en Kg/hab/an en apport volontaire

Matériaux en kg/hab/an	2021	2022	2023	Evolution 2021/2023	Evolution 2022/2023
Verre	30,64	30,35	30,33	- 1,01 %	- 0,066 %
Papiers/cartons	26,69	25,63	14,90	- 44,17%	- 41,86 %
Flacons	11,19	12,29	8,02	- 28,33 %	- 34,74 %
Total	68,52	68,26	53 ,25	- 22,57%	- 21,99 %

Dont 22.92 kg/hab/an hors verre (54.72 avec le bac jaune). Le ratio moyen pour la région Franche-Comté est de 42 kg/hab/an (hors verre).

Reprise des matériaux recyclés

Matériaux repris	2021		2022		2023		Evol kg/hab/an 2021/2023	Evol kg/an/hab 2022/2023
	En tonnes	En kg/an/hab	En tonnes	En kg/an/hab	En tonnes	En kg/an/hab		
Verre	4 322,30	31,06	4 224	30,26	4 390	31,67	1,96 %	4,66 %
Flaconnages	631,55	4,54	807	5,78	1 356,90	9,79	115,64 %	69,38 %
Acier	141,5	1,02	109,5	0,78	315,50	2,27	122,55 %	191,02 %
Aluminium	28,46	0,20	49	0,35	138,50	0,99	395 %	182,85 %
Papiers*	2 255	16,20	1 698	12,16	1 680	12,12	-25,18 %	- 0,32%
Cartons*	3 722,41	26,75	3 220,30	23,07	3 103,70	22,39	- 16,30 %	- 2,95 %
Tétra brick	54,04	0,39	60,70	0,43	137	0,99	153,84%	130,23 %
Total	11 155,26	80,16	10 168,50	72,85	11 121,6	80,22	0,07 %	10,12 %

*y compris les déchèteries et la collecte du bac jaune

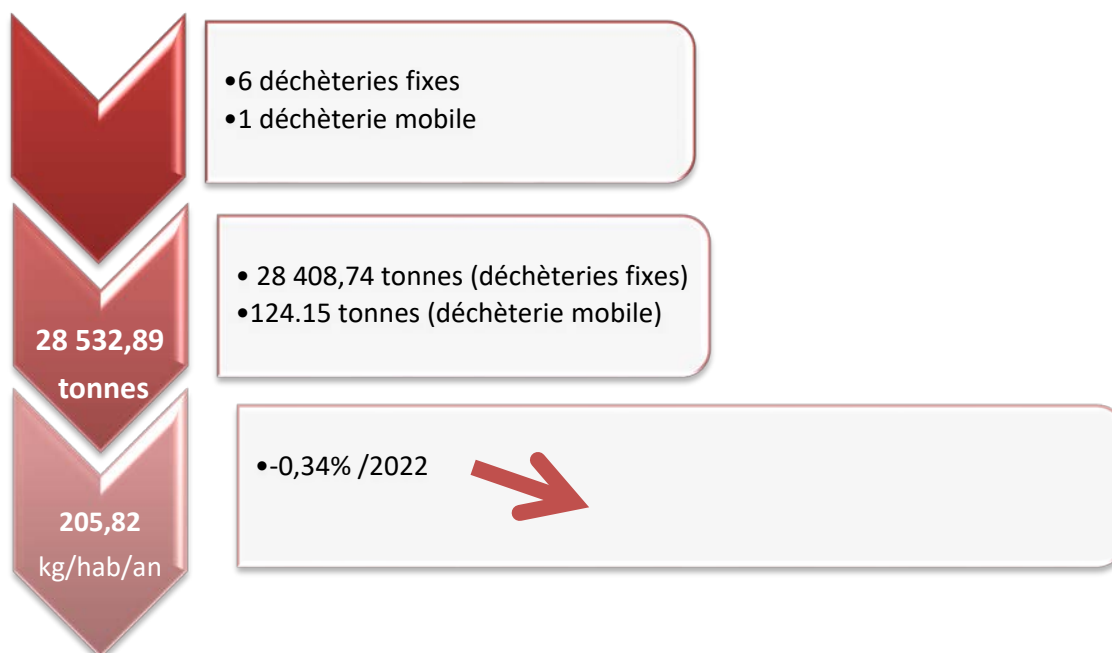
Les références nationales par milieu et par mode de collectes s'élèvent à 45 kg/hab/an (hors verre) et 84 kg/hab/an tous matériaux confondus (80,22 kg/hab/an pour PMA).

Extension des consignes de tri

Simplification du geste de tri afin de réduire les déchets incinérés, dans le cadre d'un appel à projets soutenu par CITEO. Mise en place en mai 2019.

Les déchèteries

Compétence exercée en régie pour le haut de quai et une partie du bas de quai.



Déchèteries fixes

72 communes soit 138 628 habitants.

Ouvertes gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès et aux professionnels et administrations sur conditions (jours de passage autorisés, type de déchets et quantités ; hors Pont de Roide/Vermondans et Colombier Fontaine).

Accès aux administrations peu utilisé.

Mise en place de bennes permettant la récupération des déchets listés ci- après (Cf tableau page 22).

Déchèterie mobile

12 communes concernées.

1 PL équipé d'une benne compartimentée et d'une benne classique.

Horaires variables.

Fréquence variable de 2 permanences par an à 2 permanences par semaine selon les communes.

Ouverte gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès et administrations sur conditions, en fin de permanences.

Dépôt des déchets habituellement acceptés en déchèteries fixes (hors déchets destinés à la collecte sélective et hors gravats).

3 187 usagers ont fréquenté la déchèterie mobile en 2023 soit en moyenne **18 usagers/permanence**



Déchèterie fixe de Colombier Fontaine



Déchèterie mobile – benne compartimentée

Localisation des déchèteries fixes et mobile – Année 2023



Produits acceptés en déchèteries et tonnages – Année 2023

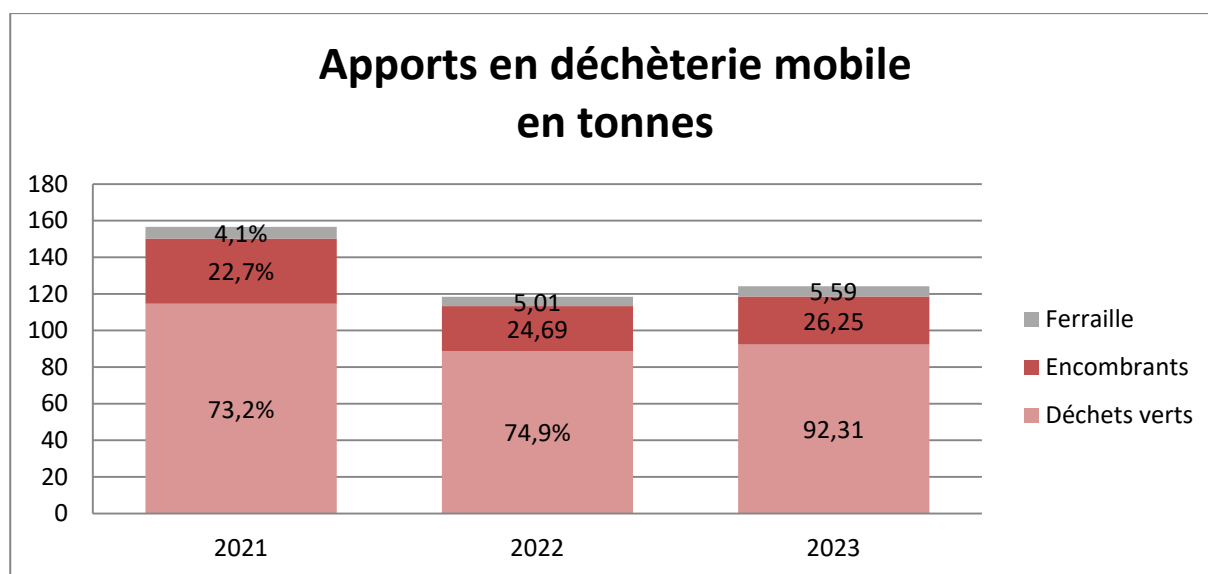
PRODUITS	TONNES	REPRENEURS	TYPE DE TRAITEMENT
Batteries	15,38	Entreprise Massacrier	Retraitement de l'acide, récupération du plomb et de l'aluminium Valorisation matière/régénération
Bois	3 205,11	Doubs recyclage	Panneaux de particules et chaufferie Valorisation matière/réutilisation
Cartons	804,6	Gemdoubs	Valorisation matière/réutilisation
Cartouches d'encre	0,917	printerre	Valorisation matière/réutilisation
Déchets verts	6 965	Compostière	Compost labellisé Valorisation matière/compostage
DEA*	2 163,68	Eco mobilier	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
DEEE*	808,33	Envie / Ecosystèmes	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
Encombrants	3 960,53	CTM/ UIOM (Valinéa) ou CET	Incinération ou enfouissement Valorisation énergétique ou élimination
Gravats	7 645,84	Carrière d'Argiésans/Santini	Comblement Elimination
Huile de friture	15,235	Quatra	Biocarburant Valorisation matière/réutilisation
Huile moteur	67,32	Chimirec	Cimenterie Valorisation matière/régénération
Métaux	1305,83	Emmaüs/Massacrier	Valorisation matière/réutilisation
Papiers	180,88	Norske Skog	Valorisation matière/réutilisation
Piles	9,242	Corepile	Valorisation matière/régénération
Plâtres	626,96	Ritleng revalorisations	Poudre de plâtre Valorisation matière/régénération
Polystyrène	1,6		Valorisation matière
Pneus	265,46	Alpha recyclage	Valorisation matière/réutilisation
Produits toxiques**	271,10	ECO DDS ou EDIB et Chimirec	Valorisation matière/régénération
Néons et lampes	5,184	Recyclum	Valorisation matière/régénération
Vêtements	90,54	Fripvie ou A.E.A.L.	Valorisation matière/réutilisation
TOTAL	28 408,74 tonnes		

(*) DEA : déchets d'équipements d'ameublement et DEEE : déchets électriques et électroniques

(**) dont 184 tonnes traitées par un prestataire privé et 87.10 tonnes récupérées gratuitement par l'éco-organisme Eco DDS.

Répartition des déchets apportés à la déchèterie mobile et évolution – Année 2021 à 2023

Matériaux collectés	2021	2022	2023	Evolution 2021 / 2023	Evolution 2022 / 2023
Déchets verts (en T)	114,63	88,67	92,31	- 19,47 %	+4.11 %
Encombrants non triés (en T)	35,61	24,69	26,25	-26,28 %	+6.32 %
Ferraille (en T)	6,37	5,01	5,59	-12,24 %	+11.58 %
TOTAL (en T)	156,61	118,37	124,15	-20,73 %	+4.88 %



Horaires d'ouverture au public

Ouverture au public	Jour de la semaine	Horaires harmonisés à compter du 1 ^{er} janvier 2019 pour les déchèteries fixes	
		horaires été	horaires hiver
Déchèteries (M/S/VX/VJ)	Lundi au vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00-12h00 13h30-18h15	9h00-12h00 13h30-17h15
Déchèterie de Pont de Roide / Vermondans	Lundi	14h00 -17h45	13h30-17h15
	Mercredi et vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00 - 12h00 13h30 - 18h15	9h00 - 12h00 13h30 - 17h15
Déchèterie de Colombier-Fontaine	Lundi, mardi, mercredi et vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15

	Samedi	9h00-12h00 13h30-18h15	9h00-12h00 13h30-17h15
Déchèterie Mobile	Commune de Mathay	13h00 -17h00 tous les lundis et un samedi sur deux	
	Autres communes	15h00 – 18h00	14h00 – 17h00

Horaires en cas de fortes chaleurs :

Lors du déclenchement de l'alerte canicule de niveau 3 par la Préfecture, les horaires d'accueil des six déchèteries fixes, du centre de transfert de Montévillars et de la compostière de Vieux-Charmont ont été modifiés pour une ouverture de 7 h à 14 h et les permanences de la déchèterie mobile ont été annulées.

Eté 2023 :

Les horaires d'accueil des six déchèteries fixes, du centre de transfert de Montévillars et de la compostière de Vieux-Charmont ont été aménagés pour une ouverture de 7h45 à 14h30 du 15/07 au 15/08 ainsi que les horaires de la déchèterie mobile.

Le plan canicule a été déclenché 2 fois.

Fréquence de passage de la déchèterie mobile par commune - Année 2023

73 permanences /an	18 permanences/an	12 permanences/an	6 permanences/an	4 permanences/an	2 permanences/an
1 commune	2 communes	4 communes	2 communes	2 communes	1 commune
Mathay	Bavans Dampierre les Bois	Badevel Bart Fesches le Châtel Mandeure	Hérimoncourt Dasle	Allenjoie Taillecourt	Vandoncourt

Unités de traitement des déchets

Les unités existantes appartenant à PMA sont au nombre de quatre :

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

Le site de la Charmotte : Quai de transfert des déchets recyclables

La plate - forme de tri-broyage-transfert des encombrants de Montévillers

La compostière de Vieux-Charmont

Localisation des Unités de traitement



Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Montbéliard

Localisation : Rue du Champ du Cerf – 25200 MONTBELIARD

Date d'ouverture : Octobre 1988

Descriptif : Deux fours semi-oscillants de 4 tonnes par heure, type Laurent Bouillet.
Capacité annuelle : 56 000 tonnes d'ordures ménagères.
Exploitation déléguée à VEOLIA Propreté (Valinéa) jusqu'à fin 2023.
La chaleur produite est orientée vers le réseau collectif de chaleur du quartier de la Petite Hollande à Montbéliard. Elle représente 60 à 65 % de la chaleur nécessaire au chauffage et à la production de l'eau chaude sanitaire du quartier (équivalent 6 000 logements).
L'usine sera rénovée à partir du 01^{er} janvier 2024 pour devenir une unité de valorisation énergétique.

Déchets entrants
43 901 T
(49 522.74 T en 2022)

Centre de traitement

Produits sortants
12 003 T
(13 287 T en 2022)



Les mâchefers sont valorisés en technique routière et les REFIOM en mine de sel.

Quai de transfert des flaconnages



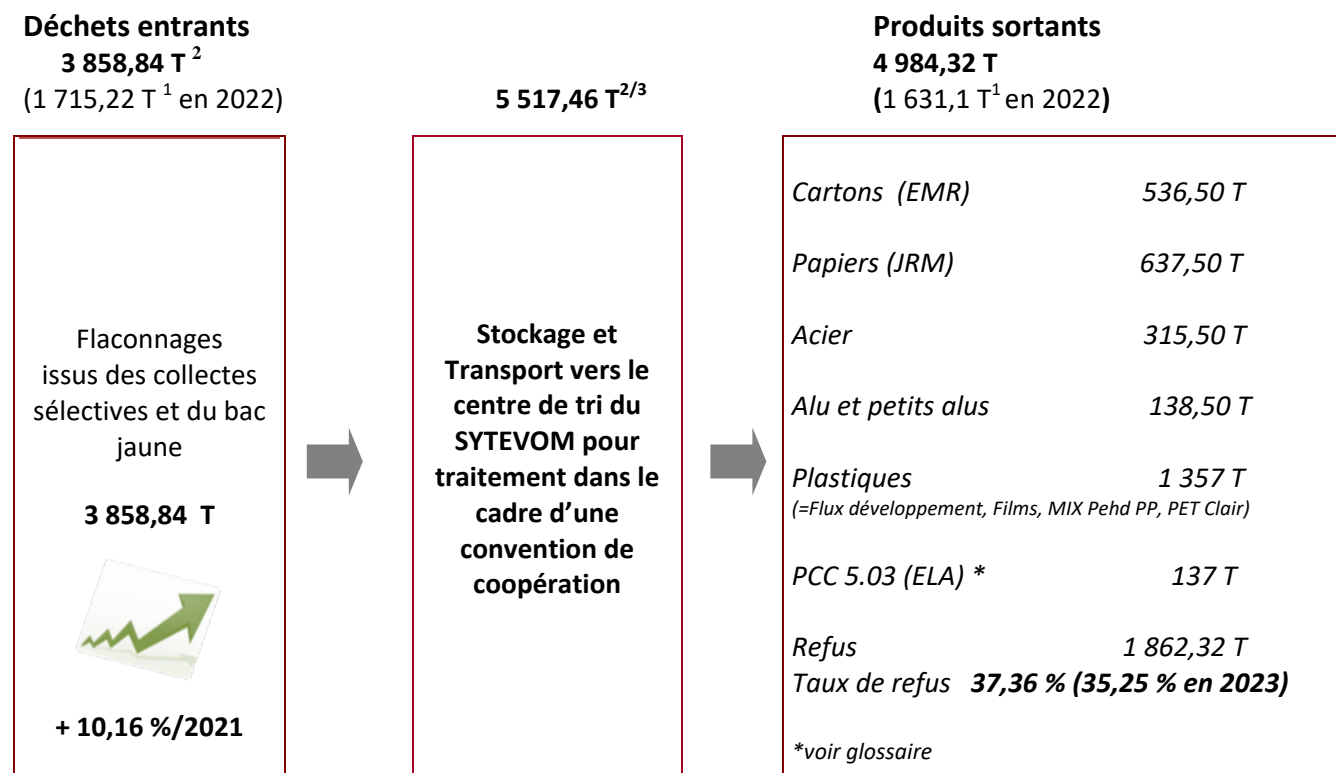
Localisation : Rue de la Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT

Date d'ouverture : Mai 2016

Descriptif : Jusqu'en 2023 et afin d'optimiser les transports vers le centre de tri du Sytevom (70), un quai de transfert a été construit. Il se compose d'une aire de déchargement, d'une trémie de dépôt des déchets d'une capacité de 60 m³, de deux compacteurs fixes et de dix caissons. Les déchets sont ensuite transportés à l'aide d'un poids lourd et d'une remorque afin d'être traités.

Dans le cadre de la mise en place du bac jaune, en 2023, la fosse à verre a été déplacée pour permettre la création de 2 quais supplémentaires afin d'accueillir les collectes du bac jaune.

Le quai de transfert compte donc désormais 2 trémies et 2 compacteurs supplémentaires ainsi que 12 caissons soit au total 3 trémies (dont une double), 4 compacteurs, et 22 caissons.



La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due à la freinte*

1 : En 2022, seuls les « flaconnages » collectés en apport volontaire ont transité par le quai de transfert

2 : Une partie des déchets a été détournée le temps des travaux au quai (du 19/01 au 30/05/2023)

3: 5 517,46 tonnes (dont 4 405,68 tonnes collectées en bac jaune et 1 111.78 tonnes en points R) ont été triées par le centre de tri du Sytevom

• Freinte= perte de poids subie par une marchandise lors de son transport

Centre de tri et transfert des encombrants - Montévillars

Localisation : Montévillars - route d'Allondans – 25200 Montbéliard

Date d'ouverture : 2003

Descriptif : Cette plate-forme reçoit les encombrants non triés et le bois en provenance :

- des déchèteries,
- des communes et des entreprises (apports payants),
- des collectes d'encombrants réalisées par PMA en porte à porte,
- exceptionnellement des particuliers.

Les déchets non recyclables (hors bois) sont majoritairement broyés afin de pouvoir soit être incinérés à l'UIOM soit évacués vers le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 de Fontaine les Clerval.

Déchets entrants

9 138,5 tonnes

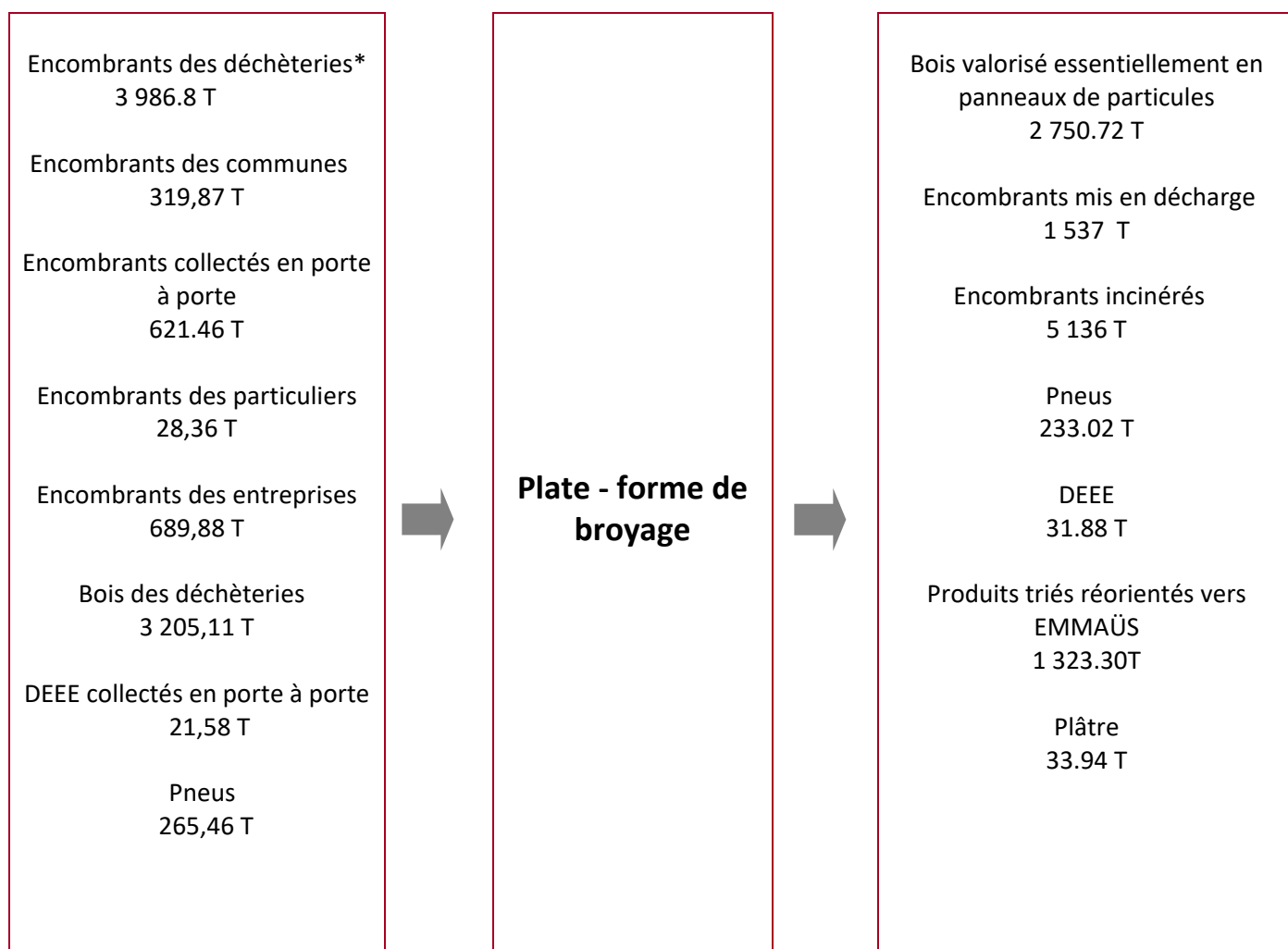
(9 683.69T en 2022)

Centre de traitement et transfert

Produits sortants

11 045.86 T

(9 499 T en 2022)



*déchèteries fixes + déchèterie mobile

La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due au stock.

L'incendie de 2022 a perturbé le bon fonctionnement du site jusqu'à mi 2023 (apports directs vers d'autres prestataires)

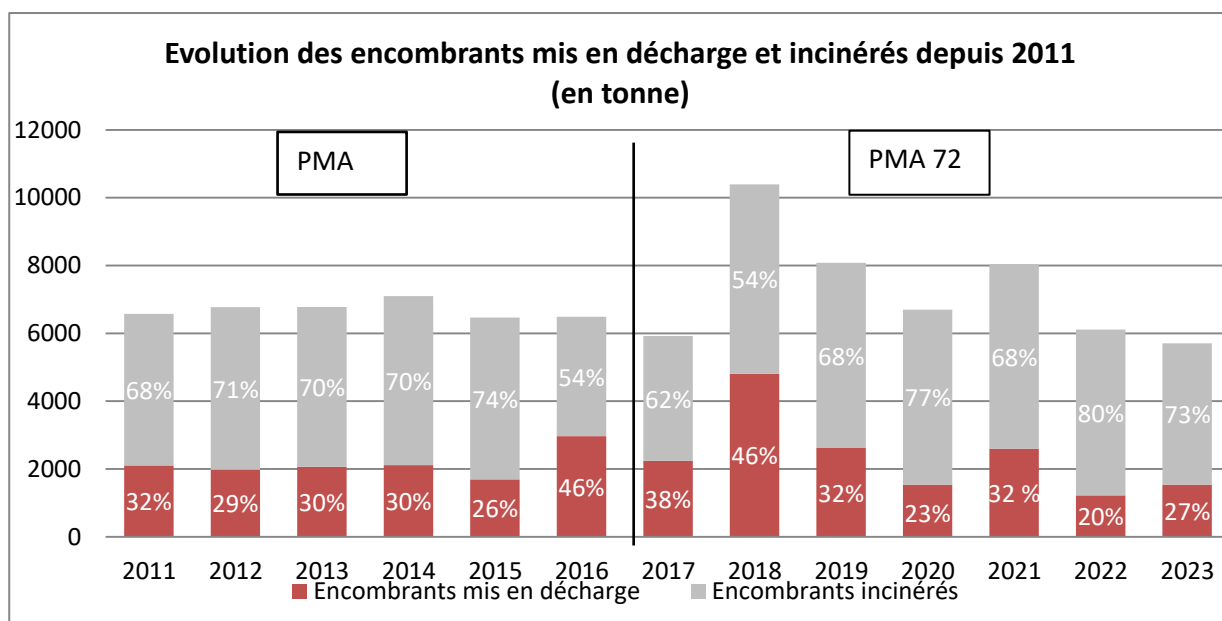
Evolution du traitement des encombrants – Années 2012 à 2023

Années	Tonnages mis en décharge	Evolution des tonnages / n-1	Tonnages incinérés	Evolution des tonnages / n-1
2013	2 064.10	+4.38 %	4 713,24	-1.71 %
2014	2 111.36	+ 2.29%	4 985.86	+5.78 %
2015	1 695.08	-19.72 %	4 768,98	-4.35 %
2016	2 966.60 *	+75.01 %	3 520.36 *	-4,35 %
2017	2 243.05	-24.39 %	3 677.44	+4,46 %
2018	4 811.00	+114,48%**	5 584.00	+51.84%**
2019	2 620.00	-45.54%	5 459,00	-2.2 %
2020	1536.70	-41.34 %	5 162.00	-5.45 %
2021	2 597,50	+ 69,03 %	5 446,02	+ 5,21 %
2022	1 223,30***	-52,90 %	4 888,00***	-10,24 %
2023	1 537	25,64 %	5 136	+ 5,07%
2013/2023		-25,54 %		+ 8.97%

*panne du broyeur *** incendie

**Avec nouvel EPCI

Rappel : La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de réduction des déchets ménagers non dangereux et non inertes mis en CET de -30% entre 2010 et 2020 et -50 % d'ici 2035.



Compostière



Localisation : Route de Brognard – 25600 Vieux Charmont

Date d'ouverture : 1994

Descriptif :

Accueille les déchets verts en provenance des déchèteries, des communes et des entreprises. Elle transforme les déchets verts en compost destiné à la vente. Ce compost a obtenu la certification ECOFERT en 2003 qui devient en 2011 Attestation Intrants. Les analyses effectuées chaque année montrent que le compost est toujours de bonne qualité et conforme aux normes de certification. Il est de ce fait utilisable en agriculture biologique.

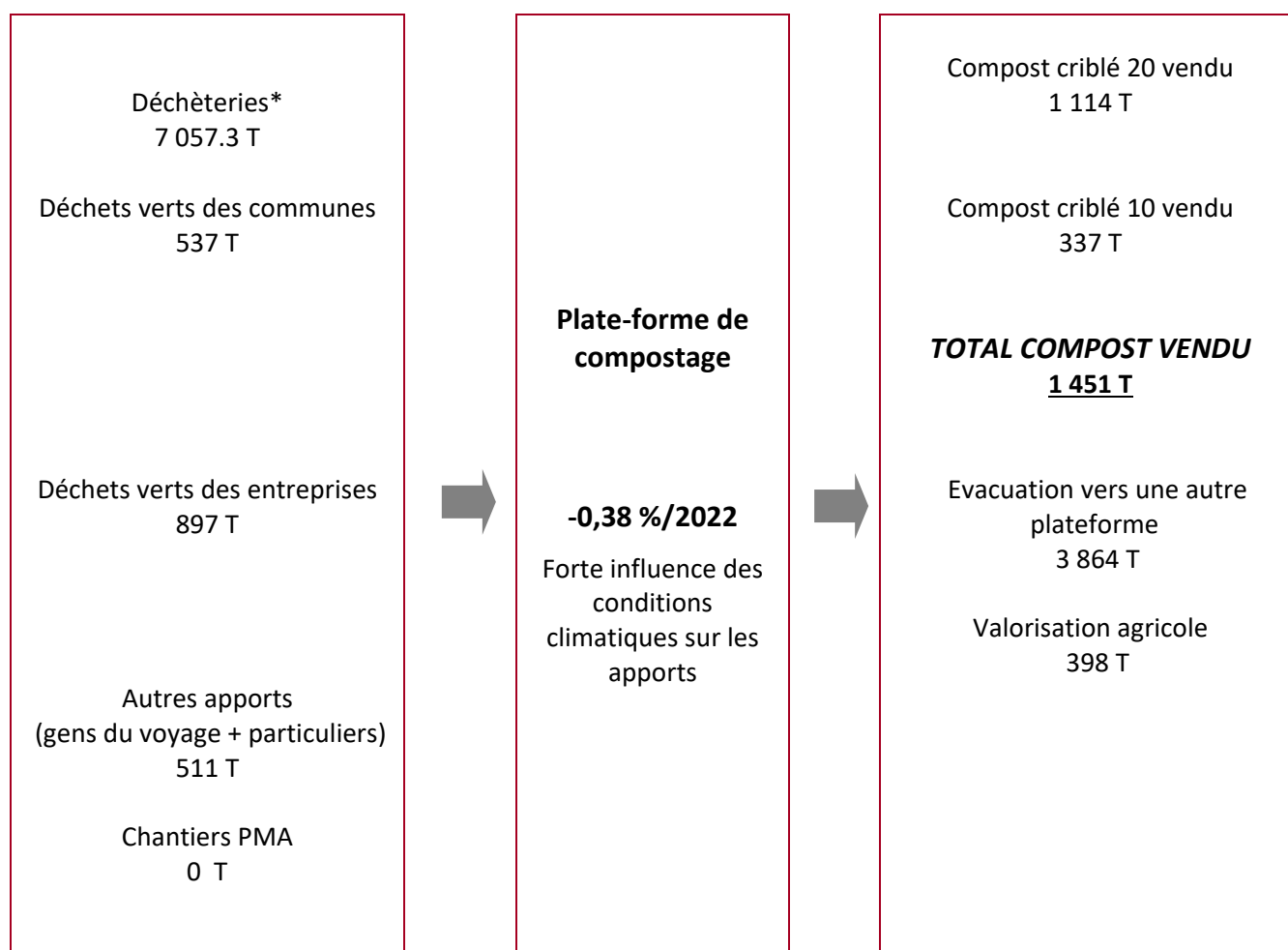
Déchets entrants

9 002, 31 T
(9 037T en 2022)

Centre de traitement

Produits sortants

5 713 T
(6 378 T en 2022)

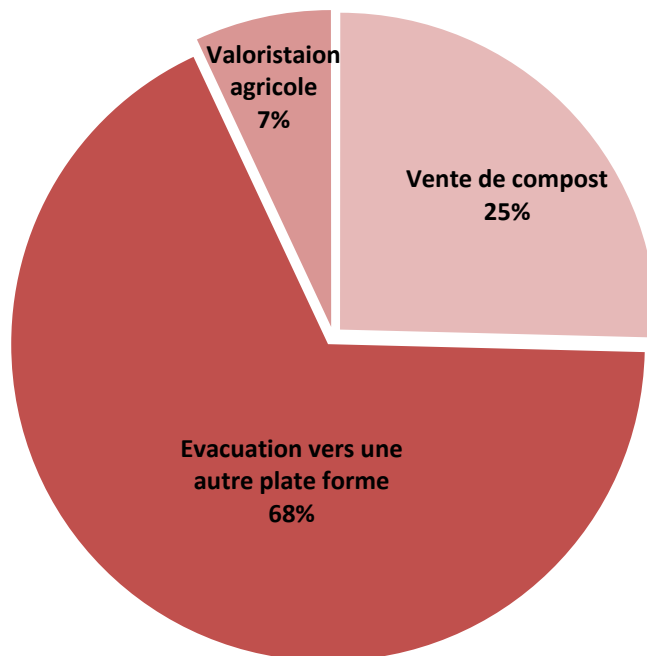


*Déchèteries fixes + déchèterie mobile

La différence entre les déchets entrants et sortants est due au stock



Tonnages 2023 - Répartition des produits sortants



Autres services aux administrés

Centre d'appel

Près de 100 000
appels
téléphoniques

03 81 31 84 99

Pour toutes questions relatives à/aux :

- la mise en place de la Redevance Incitative
- horaires des déchèteries et conditions d'accès,
- inscriptions pour la collecte des encombrants en porte à porte,
- demandes de dotations, modifications ou retraits de bacs à ordures ménagères et bacs jaunes,
- informations pour les professionnels concernant la collecte de leurs déchets ou la redevance spéciale,
- paiement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Ou pour toutes informations ou réclamations liées à la collecte des déchets

Réparations et livraisons des conteneurs à ordures ménagères et bacs jaunes

Il s'agit :

- de distribution et de puçage de bacs OMr et bacs jaunes
- de réparations essentiellement couvercles et roues,
- De dépôts ou de retraits de bacs,
- De changement de volume suite à la mise en place de la REOMi....

Pour 2023 :

- **63 891 bacs affectés dont 46 867 bacs jaunes (dont 35 164 par le prestataire SULO)**
 - **14495 bacs repris dont 12 550 bacs OMr**

Hygiène et sécurité

Tout au long de l'année, PMA s'efforce d'améliorer les conditions de travail des agents.

Les opérations menées par le service prévention :

- groupes de travail,
- suivi des remarques faites lors des inspections par l'ACFI et les membres du F3SCT,
- suivi et mise à jour des grilles d'évaluation des risques,
- rédaction de « Flash Accident » pour informer les agents et rappeler les consignes de sécurité
- Equipements de Protection Individuelle
- Aménagement des horaires des agents en fonction des conditions climatiques...

La prévention et les nouvelles filières de valorisation

Véritable enjeu de société, la prévention des déchets (en s'attaquant au gaspillage, en développant de nouvelles activités économiques, en optimisant la dépense publique et en responsabilisant les producteurs de déchets) constitue un axe essentiel du développement durable. Il faut en particulier souligner que la prévention des déchets fait partie des actions du **Plan Climat Air Energie** de Pays de Montbéliard Agglomération dont le programme d'actions a été adopté lors du Conseil Communautaire de mai 2016 et actuellement en cours de révision.

La politique de prévention des déchets de PMA passe par plusieurs axes de progrès :

- **Mettre en place des actions ou nouvelles filières permettant de réduire les quantités d'ordures ménagères produites et d'augmenter le recyclage et d'en réduire leur nocivité,**
- **Diminuer les quantités de déchets fermentescibles présents dans le bac à ordures ménagères,**
- **Travailler avec des entreprises ou associations d'insertion,**
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire et consommer autrement.**

Les avancées en matière de prévention des déchets :

- la **poursuite de la collecte séparée des biodéchets** grâce à des « biobornes », avec le soutien de l'ADEME et de la Région ;
- l'élaboration en 2020-2021 du **diagnostic territorial du Programme Local de Prévention des Déchets** de PMA (PLP), le **programme d'actions** a été défini en 2022 avec des acteurs du territoire (ateliers participatifs) et présenté à la 2^{ème} Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) le 06/12/2022 (37 personnes présentes) – le PLP complet sera validé début 2023.

La réduction des déchets

Les faits marquants en 2023

Les services de gestion des déchets mis à disposition des habitants ont beaucoup évolué en 2023, avec :

- ❖ mise en place de la collecte des déchets recyclables par **bacs jaunes dès mars 2023**,
- ❖ **Généralisation de la collecte séparée des biodéchets** aux communes les plus urbanisées (Audincourt, Valentigney, Montbéliard),
- ❖ **homogénéisation des fréquences de collecte des encombrants** en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire,
- ❖ vaste plan de communication pour annoncer la mise en place de la **redevance incitative prévue au 1^{er} janvier 2024**.

Les outils de communication privilégiés pour accompagner tous ces changements sont :

- nouvelles des pages internet « déchets », avec la mise en place d'un nouveau site internet début 2023, accessible à la même adresse www.agglo-montbeliard.fr – notamment, mise en place de formulaires de contacts pour les particuliers, les professionnels et les gestionnaires d'immeubles,
- publications régulières dans le **magazine de l'agglomération remis à chaque foyer**,
- news régulières sur **les réseaux sociaux** (pages Facebook, Instagram et Twitter de l'agglomération) et **les médias locaux** (Est Républicain, ToutMontbeliard.com, Le Trois ...),
- réalisation de nouvelles vidéos pédagogiques sur le Tri et la REOMI avec **le comédien YOUSRI**, en collaboration avec l'agence TimeProd:

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLPG9EdZbzuJp-9L9DQKvtJorhJ2IbqBP>



Elaboration de supports de communication spécial gestionnaire d'immeubles : Guide Reomi, affiche memotri, affiches pour locaux poubelles...

LA REDEVANCE INCITATIVE ÇA VOUS CONCERNE !



GUIDE DÉCHETS

POUR LES GESTIONNAIRES D'HABITAT COLLECTIF

ÉDITION OCTOBRE 2023



➤ **Mise en place de la redevance incitative**
à partir du 1^{er} janvier 2024 sur Pays de Montbéliard Agglomération



agglo-montbellard.fr



Plus de services, moins de déchets

OBJECTIF RÉDUCTION DES DÉCHETS

Tout mon
immeuble
s'engage !

MÉMO TRI

HABITAT COLLECTIF

EMBALLAGES PLASTIQUES, MÉTAL, BRIQUES ALIMENTAIRES



  OBJETS EN PLASTIQUE À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

TOUS LES PAPIERS



  MOUCHOIRS EN PAPIER OU ESSUIE-TOUT À DÉPOSER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

EMBALLAGES CARTON



 GROS CARTONS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

EMBALLAGES VERRE



  AMPOULE ET VERRE DE VAISSELLE À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

BIODÉCHETS : DÉCHETS DE CUISINE

BIOBORNE AU POINT RECYCLAGE :
épluchures, restes de repas
y compris viande et poisson et denrées
périmées (sans emballage).

COMPOSTEUR COLLECTIF :
épluchures, restes de repas
sauf viande et poisson.



COMPOSTEUR
COLLECTIF

BIOBORNE AU
POINT RECYCLAGE



EN DÉCHÈTERIE

CARTE D'ACCÈS GRATUITE
POUR LES DÉCHÈTERIES



BENNES EN DÉCHÈTERIE



CE QU'IL RESTE À JETER À LA POUBELLE APRÈS AVOIR FAIT LE TRI !

ORDURES MÉNAGÈRES


► C'est moins
d'un tiers de
vos déchets !



BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES



   
agglo-montbeliard.fr

 03 81 31 84 99

du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h à 17h

En
partenariat
avec

 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

 ADEME

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS
SE TRIENT

 CITEO

 **pays de
Montbéliard**
AGGLOMÉRATION
Plus de services, moins de déchets

DANS MON BAC JAUNE, JE DÉPOSE EN VRAC :

✓ Surtout pas dans un sac ✓ Ne pas imbriquer ✓ Emballages bien vidés et non lavés

TOUS LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE, EN MÉTAL ET EN CARTON

Objets en plastique à déposer en déchèterie
Gros cartons à déposer en déchèterie

ET TOUS LES PAPIERS
Laisser les agrafes, les spirales et les couvertures plastifiées. Film plastique à séparer des revues.

Mouchoirs en papier ou essuie-tout à déposer dans le bac d'ordures ménagères

INTERDITS DANS CE BAC :
Ordures ménagères et verre

VOUS AVEZ UN DOUTE ? → Jetez dans le bac d'ordures ménagères

agglo-montbelliard.fr 03 81 31 84 99
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

En partenariat avec : REPUBLIQUE FRANÇAISE, ADEME, CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT, CITEO, IM pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION
Plus de services, moins de déchets

Par quels biais est menée la sensibilisation ?



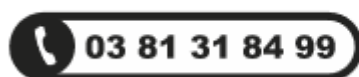
Les axes illustrés ci-dessus sont développés ci-après.

❖ Les moyens humains :

La sensibilisation des habitants est essentiellement menée en régie, grâce à une équipe de **6 conseillers tri/compostage** : 4 ambassadeurs du tri et 2 chargées de mission compostage (**voir organigramme en annexe**). Leurs bureaux sont au siège de PMA à Montbéliard.

En 2023, l'équipe de conseillers tri/compostage a mené plus de 80 opérations de terrain, sur l'ensemble du territoire (**voir détail ci-après**).

Le travail se fait en relation étroite avec la direction Collectes et Traitement de PMA, dont les bureaux sont à la Charmotte à Voujeaucourt et qui gère notamment le contact aux usagers via le numéro d'appel grand public :



du lundi au vendredi
de 8h à 12h
et de 13h à 17h

Contact-mail questions sur les collectes et la redevance incitative : collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr

Contact-mail questions sur tri, compostage et biobornes : ambassadeurstri@agglo-montbeliard.fr

Tri et valorisation des Biodéchets

Biodéchets : comment les valoriser ?

Lien utile : <https://www.agglo-montbeliard.fr/vivre-ici/dechets/reduire-ses-dechets>

Les biodéchets, c'est :

mes **déchets de cuisine**, mes **déchets verts** et les **déchets du potager...**

→ ils sont constitués de matière organique biodégradable

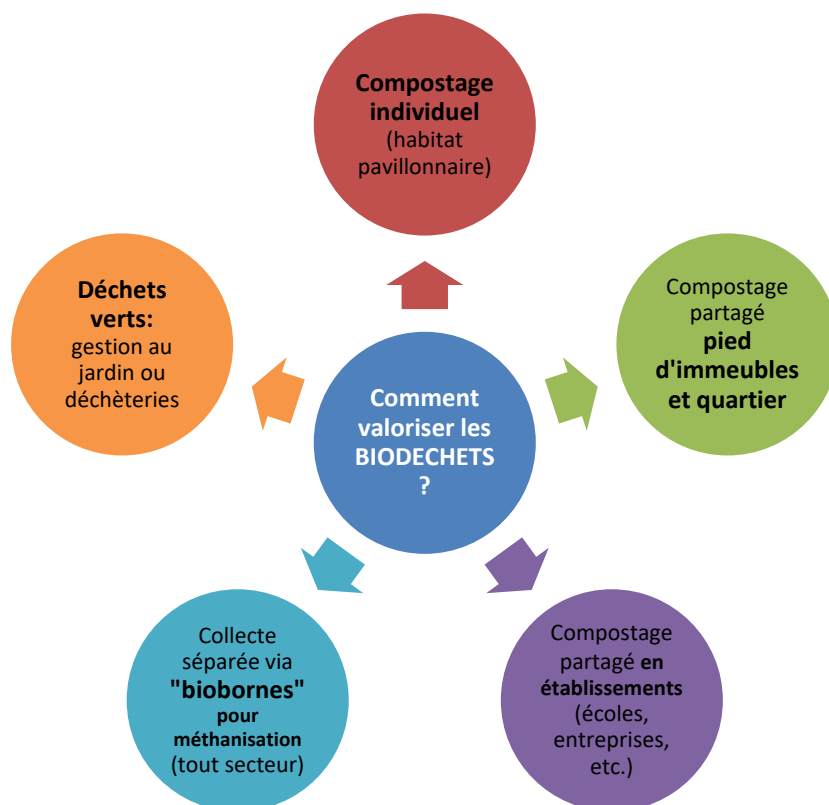


Les biodéchets constituent actuellement un tiers des ordures ménagères incinérées, ce qui est un non-sens car ces déchets sont constitués essentiellement d'eau. Par ailleurs, ces biodéchets génèrent rapidement des nuisances lorsqu'ils ne sont pas triés, du fait des odeurs nauséabondes et des organismes qui pourraient s'y développer.

Différentes solutions existent pour les réduire et les valoriser. Ces solutions vont dépendre :

- de la typologie de l'habitat,
- de la mobilisation politique et citoyenne locale.

On peut distinguer différentes familles de solutions pour valoriser ces biodéchets :



Ainsi, le compostage ne se pratique pas seulement en zone pavillonnaire, mais aussi en zones d'habitat dense ainsi que pour traiter les déchets de restauration (écoles, entreprises...).

Quant à la collecte séparée des biodéchets grâce à des biobornes, elle est relativement récente et se développe sur le territoire de PMA grâce à un soutien financier de l'ADEME et de la Région. Les biobornes sont collectées par camion pour une valorisation en Alsace dans une usine de méthanisation qui permet de produire électricité et chaleur. La collecte par biobornes est complémentaire du compostage.

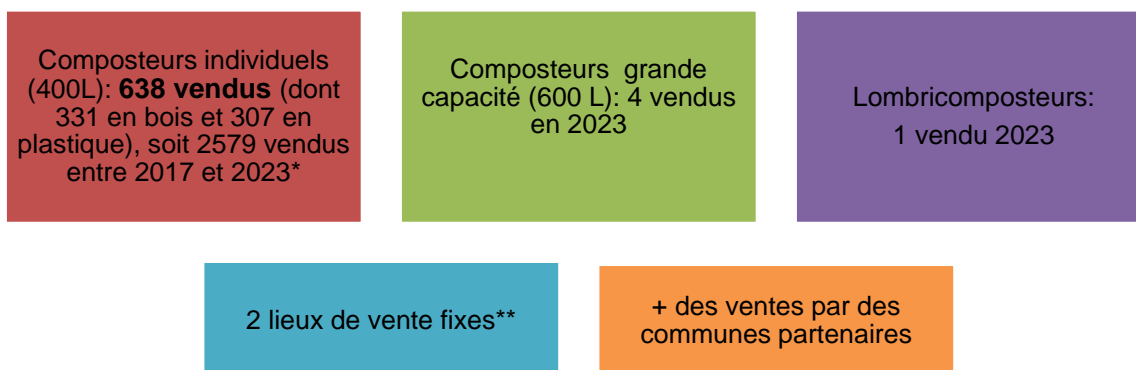


Le plus écologique et le plus économique est de ne pas détourner du compostage les déchets qui pourraient être compostés sur place.

La promotion du compostage individuel

- Vente de composteurs :

L'agglomération vend des composteurs aux habitants depuis 1996. Forte augmentation des ventes en 2023 (+ 33%) :



* 233 composteurs vendus en 2020, 361 en 2021, 484 en 2022 ;

**Deux lieux de vente fixes : la compostière de Vieux-Charmont et la Direction Collectes à Voujeaucourt

Tarifs de vente 2023 (*inchangé*) :

- 31 € le composteur bois (400 L), 18 € le composteur plastique (345 L),
- 58 € le lombricomposteur, 5 € le bio-seau,
- 50 € le composteur bois (600 L) pour un projet éducatif ou collectif, sinon 80 €

La promotion du compostage collectif

Le compostage dit « collectif » comporte des sous-familles : compostage **partagé** (en pied d'immeubles ou en quartier), **pédagogique** (vocation démonstrative au sein de l'école par exemple) ou encore **autonome en établissement** (pour la valorisation des déchets alimentaires de restauration).

État actuel des sites de compostage collectifs accompagnés par PMA :

Actions 2023 spécifiques au compostage collectif	
Sites partagés : 10 sites actifs sur 12 sites suivis en 2023	
Compostage en pied d'immeubles 11 sites actifs	<p>MONTBÉLIARD : 6 sites suivis (autonomes) - 60 foyers au total (100 personnes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combe aux Biches (depuis déc. 2013) : portage Ville ; - Batteries du parc (depuis déc. 2013) : portage Ville ; - Le Bosquet (depuis sept. 2017) : portage Nexity ; - Rue de l'Étang (depuis mai 2019) : portage Nexity ; - Allée fleurs d'Épines (depuis juil. 2020) : portage Alliance ; - Rue Jules Grosjean (depuis déc. 2020) : portage syndic. <p>AUDINCOURT : 1 site suivi par PMA (plus de référent)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Louis Bainier (depuis mars 2016) : portage Habitat 25 <p>HERIMONCOURT : 2 sites suivis (autonomes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue de Glay (depuis janv. 2023) : syndic ; - Rue du stade (depuis nov. 2023) : gendarmerie. <p>SOCHAUX : 1 site suivi (autonome)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Brunner (depuis fev. 2022) : portage syndic <p>VALENTIGNEY : 1 site suivi par PMA (plus de référent)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place Léon Blum (depuis avril. 2018) : portage Néolia
Compostage de quartier 1 site actif	<p>MPT de Bavans : 23 personnes</p> <p>Depuis novembre 2021 : suivi technique d'un composteur de 600 L pour activités pédagogiques et valorisation des restes de repas du personnel.</p> <p>Mise en place d'un composteur 400L en septembre 2022</p>
Sites pédagogiques : 5 sites actifs	
Compostage en école – 3 sites actifs	<p>MONTBELIARD : 2 sites suivis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole maternelle Gambetta (depuis mars 2023) suivi technique d'un composteur de 600L (+1 pour structurant) restes des goûters et déchets verts du jardin pédagogique - Ecole maternelle Citadelle (depuis mars 2023) suivi technique d'un composteur de 400L (+1 pour structurant) restes des goûters et déchets verts du jardin pédagogique <p>PONT-DE-ROIDE : 1 site suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole maternelle Pergaud (depuis mars 2023) suivi technique d'un composteur de 400L (+1 pour structurant) restes des goûters et repas enseignants et déchets verts du jardin pédagogique
Compostage périscolaire – 2 sites actifs	<p>AUDINCOURT : 2 sites suivis</p> <ul style="list-style-type: none"> - FRANCAS – Centre Peter Pan (depuis mars 2023) : suivi technique d'un composteur de 400L (+1 pour structurant) restes des goûters et déchets verts du jardin pédagogique

	<ul style="list-style-type: none"> - MJC Saint-Exupéry (depuis avril 2022) : suivi technique d'un composteur de 400L pour activités pédagogiques et valorisation des restes de repas du personnel, en vue d'installation de carrés potagers
Sites en établissement : 11 sites suivis en 2023, tous actifs	
Compostage autonome en établissement (restauration scolaire) 5 sites actifs	<p>Site Japy à Audincourt : Depuis 2014 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs 600 L pour valoriser les déchets de préparation de repas de la restauration scolaire.</p> <p>MFR de Mandeuire : Depuis 2018 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs fabriqués sur place pour valoriser les déchets de préparation et les restes de repas du restaurant scolaire.</p> <p>FRANCAS/mairie Arbouans : 35 et 40 repas/jour Depuis juill. 2023 : suivi technique de 4 composteurs de 400L pour valoriser les restes de repas du restaurant scolaire.</p> <p>Ecole Fort Lachaux Grand-Charmont : 56 repas/jours Depuis sept. 2023 : suivi technique de 4 composteurs de 600L pour valoriser les restes de repas du restaurant scolaire.</p> <p>Francas/mairie Villars-sous-Dampjoux : 12 repas/jour Depuis sept. 2023 : suivi technique de 3 composteurs de 400L pour valoriser les restes de repas du restaurant scolaire.</p>
Compostage en associations / structures 5 sites actifs	<p>Adapei Étupes : Depuis 2019 : suivi technique d'un site avec 2 composteurs de 400 L pour valoriser les déchets de préparation de repas et d'ateliers pâtisserie.</p> <p>Adapei Taillecourt : 10 personnes Depuis juin 2021 : suivi technique d'1 composteur 400L pour valoriser les restes de repas et de jardin.</p> <p>Adapei Grand-Charmont : 9 personnes <i>Idem Adapei Taillecourt.</i></p> <p>ADDSEA Montbeliard : 45 enfants (dont 18 en internat) Depuis sept. 2023. Valorisation des restes de repas de la cantine + déchets verts du jardin pédagogique. Suivi technique de 4 composteurs 600L</p> <p>Crèche des Bout'choux Colombier-Fontaine : 14 repas adultes + restes enfants Depuis Fév.2019. Restes de repas + déchets verts du jardin pédagogique Suivi technique de 2 composteurs de 400L</p>
Compostage en entreprise 1 site actif	<p>ETUPES – Entreprise SOFIGEC : Depuis mai 2023 : suivi technique d'un site avec 1 composteur de 400L pour valoriser les restes de repas des salariés.</p>
Sites éco-exemplaires : 6 sites suivis en 2023, tous actifs	
<p>Au 31/12/2023, 6 sites équipés de composteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Damassine (1 composteur depuis 2010 + 1 lombricomposteur), le siège de PMA (3 composteurs depuis 2012 + 1 lombricomposteur), le Théâtre de Mandeuire (1 composteur depuis 2015) et la crèche de Colombier-Fontaine (depuis 2019), - avec en 2022 des composteurs 400 l au Centre de Transfert des Encombrants à Montévillars et à la SPA à Allondans. <p>Lombricompostage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - depuis 2014 : projet interne à PMA « foyers témoins » (6 adhérents) et « bureaux témoins » (7 référents). 	

Photos de sites de compostage autonome en établissement :



Restauration scolaire - Arbouans



Restauration scolaire – Grand-Charmont / Fort Lachaux

La promotion de la collecte séparée des biodéchets (biobornes)

Projet piloté par la Direction Collectes des déchets de PMA.

Rôle de la direction Environnement : adaptation des supports de communication dédiés, information des usagers sur le terrain, diffusion des brochures toutes boîtes aux lettres dans les quartiers ciblés, communiqués de presse, distribution du matériel (bioseau et sacs kraft) lors des permanences organisées par la direction Collectes ou lors de campagnes de sensibilisation en habitat collectif notamment, etc.



Mise en place d'une bioborne à Audincourt, avec conférence de presse

Vidéos :

Reportage France 3 : <https://www.youtube.com/watch?v=yh8K7IDMrts>

Sensibilisations au Tri et information sur la REOMI et l'usage du bac jaune

Les conseillers tri-compostage ont vu leurs missions élargies en termes de messages à faire passer depuis la mise en place du bac jaune, le déploiement des biobornes sur toute l'agglomération et l'arrivée de la REOMI nécessitant notamment d'expliquer la grille tarifaire.

Un important travail est également mené avec les bailleurs ou encore la ville de Montbéliard au vu des spécificités liées aux contraintes d'urbanisme (centre-ville dense) et à la densité de population (Quartiers Prioritaires de la Ville).

Les questions liées au tri sont étroitement liées aux équipements disponibles (dotation en bacs gris et en bacs jaunes, proximité de biobornes et de points recyclage...) et à la typologie de l'habitat, d'où un impératif de bonne coordination avec la direction Collectes des déchets de PMA.

Chaque contact avec l'usager est propice à aborder tout ou partie de ces aspects.

Sensibilisation en porte-à-porte ou en pied d'immeubles – 706 personnes touchées	
Porte-à-porte en habitat collectif	140 foyers sur 4 opérations à Montbéliard, Bethoncourt et Exincourt
Porte-à-porte en habitat pavillonnaire	349 foyers sur 12 opérations
porte-à-porte spécial professionnels	179 personnes vues en mars 2023 : information des commerçants du centre-ville de Montbéliard
ped d'immeubles	38 foyers sur 2 opérations à Montbéliard et Exincourt
Permanences en déchèteries	
2023 : 21 demi-journées de permanences (30 en 2022) - 628 personnes rencontrées (757 en 2022).	
Animations spécial jeune public – 2009 enfants touchés	
Cycle pédagogique « déchets »	- Année 2022/2023 : 1014 élèves (51 classes inscrites) du CP au CM2 - Année 2023/2024 : 836 élèves (42 classes inscrites) du CP au CM2 <i>Sous-traité via marché public au CPIE de Brussey. (voir chap. 6).</i>
Animations jeune public	- 19 écoles, collèges, centres sociaux ou MJC concernés – 977 enfants touchés - Fête de la Nature à Seloncourt - 175 élèves touchés (le lundi) Total : 1152 enfants touchés (391 enfants en 2022)
Visites de déchèteries	21 enfants d'un club de foot en 2023 (31 en 2022)
Accompagnement de structures au tri/compostage de leurs déchets internes (tri en établissement)	
3 structures en 2023, des EHPAD (7 en 2022) – 51 salariés touchés (86 en 2022)	
Stands Tri/compostage lors de manifestations grand public – 1 899 personnes touchées	
Manifestations diverses	11 événements concernés (14 en 2022) – plus de 997 personnes touchées (700 en 2022) : Opération Nature propre à Etupes (15) Foire expo à l'Axone à Montbéliard (500) Marché Audincourt Bio et local (33) Fête biodiversité Etupes (21) Fête de l'été à Grand-Charmont avec le centre social (30) La Campagne à la Ville à Audincourt (87) Fête du sport à Sochaux (25) Fête de la Nature à Seloncourt (52) Portes ouvertes de la Damassine (150) Fête de l'île en mouvement (37)

	AG Office de tourisme (47)
Marchés du soir	Stand sur 12 marchés du soir (idem 2022) – 266 personnes sensibilisées au total (128 en 2022)
Réunions publiques	636 personnes touchées lors de 8 réunions de quartiers à Montbéliard (6 dates), Exincourt et Nommay
Animations, visites :	
Animations tout public au sein de structures	23 structures concernées (7 en 2022) – 399 personnes touchées (86 en 2022) : MJC, centres sociaux, CCAS, ADDSEA, MJC, Fondation Pluriel, EHPADs, FCSM...
Animations « 1, 2, 3... Nature ! »	16 animations en lien avec la réduction des déchets (20 en 2022)



Collège de Sochaux – élèves de 3ème



Foire expo Axone 2023



Portes ouvertes de la Damassine 2023



Visite de la compostière avec des scolaires



Siège de PMA – composteurs extérieurs



Siège de PMA – lombricomposteurs

Les recycleries/ressourceries

Une étude est toujours en cours par les divers partenaires locaux (Frip'Vie, Ensemblier et Emmaüs) afin de mettre en place un système de recycleries dans les déchèteries de PMA.

L'action des associations d'insertion

Sur PMA, il existe six associations qui récupèrent les produits collectés dans les déchèteries afin de les recycler :

➤ L'association FRIP'VIE

C'est une association Loi 1901 fondée en avril 1997. Par la remise au travail progressive de personnes en grande difficulté, cette association trie les vêtements récupérés et les revend à prix modiques dans quatre magasins situés dans le Pays de Montbéliard aux personnes ou familles en situation de précarité.

386,3
tonnes
collectées

➤ Le Relais Est

Le Relais possède 63 containers sur l'agglomération. Une partie des vêtements collectés sur le territoire de PMA est revendue au magasin Ding Fring à Audincourt.

196,60
tonnes
collectées

➤ L'association AEAL (Association d'aide aux Enfants Atteints de Leucémie)

L'association possède 19 containers, le tonnage collecté n'a pas été communiqué.

➤ L'association ENVIE

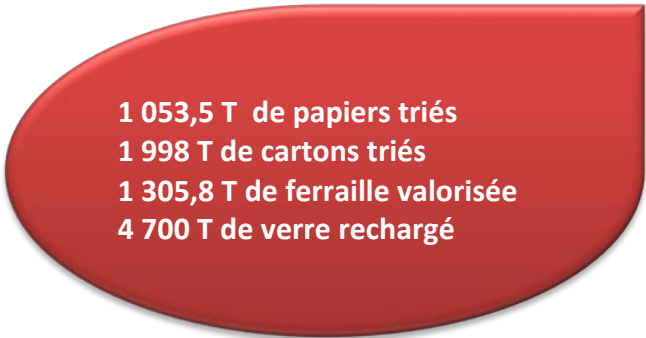
C'est à travers la convention liant PMA à l'éco-organisme Ecosystèmes, pour le traitement des DEEE, que le partenariat avec ENVIE existe.

Cette association effectue la collecte des DEEE des déchèteries vers les centres de traitement en partenariat avec l'association JURATRI qui réalise les premières opérations de démantèlement avant un traitement spécifique.

842,43
tonnes
collectées

➤ **L'association Emmaüs**

Cette association est de longue date prestataire de PMA. Elle effectue notamment, par le biais d'un marché public, le tri des papiers/cartons, le rechargement du verre et valorise la ferraille.



1 053,5 T de papiers triés
1 998 T de cartons triés
1 305,8 T de ferraille valorisée
4 700 T de verre rechargé

➤ **L'association IDé**

PMA a un partenariat avec cette association depuis 2004.

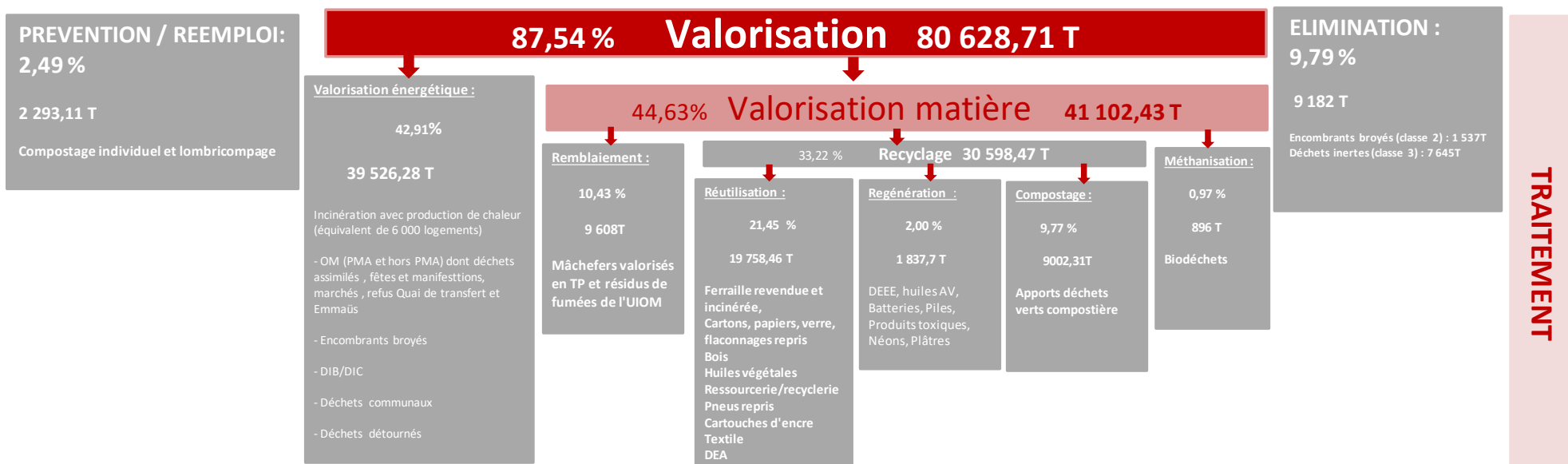
Dans le cadre de ce partenariat, IDé conditionne en sacs de 20 litres le compost criblé 10 mm produit à la compostière de Vieux-Charmont.

Par ailleurs, IDé se charge de la vente de ces sacs et assure un service de livraison à domicile du compost.

A ce titre, IDé effectue des permanences sur 3 déchèteries les samedis matins de début avril à fin juin et de septembre à fin octobre.

Le bilan des ventes 2023 n'a pas été communiqué.

ANNEE 2023 - PRODUCTION TOTALE DE DECHETS EN TONNES : 83 525,55 T (-4,94%/2022)



INDICATEURS

FINANCIERS

Montant annuel global des dépenses et recettes du service

Un programme de travail sur les coûts a été engagé dès 2001 par l'ADEME. Et, depuis 2005, l'ADEME conduit au niveau national une démarche qui vise à doter les collectivités locales d'une réelle capacité à concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance et la maîtrise des coûts. Il s'agit notamment de la matrice des coûts. Pays de Montbéliard Agglomération s'est inscrit dans cette démarche depuis 2017, aussi, les coûts présentés, dans ce rapport, sont donc issus de la matrice des coûts de l'année 2023.

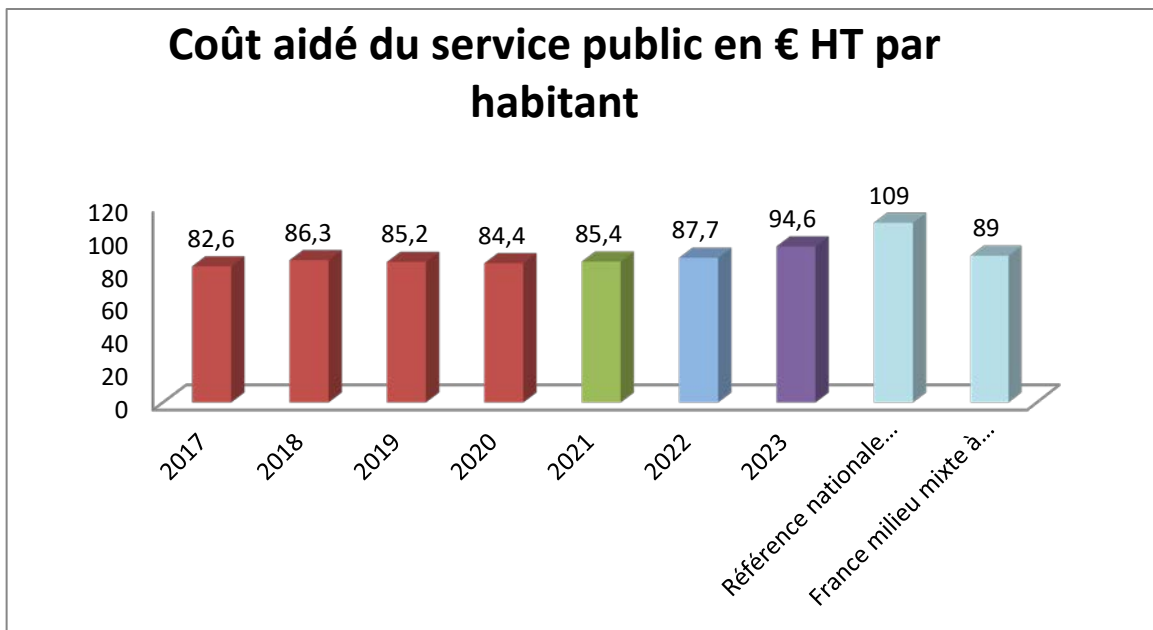
Année 2023 Montants HT			Flux des déchets							Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Biodéchets des ménages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Encombrants		Autres services
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	421 670	21 084	1 222 843	210 835	110 970	21 084	21 084	84 334	2 113 904
		Communication	173 924	5 176	128 017	64 545	38 460	1 062	1 241	8 330	420 755
		TOTAL Fonctionnelles	595 594	26 260	1 350 860	275 380	149 430	22 146	22 325	92 664	2 534 659
	Techniques	Prévention	37 589	---	---	---	16 109	---	---	---	53 698
		Pré-collecte	694 128	58 866	256 391	91 433	---	---	---	49 146	1 149 964
		Collecte	2 631 407	127 934	834 603	219 887	1 688 261	17 376	125 630	239 855	5 884 953
		TOTAL Collecte et pré-collecte	3 325 535	186 800	1 090 994	311 320	1 688 261	17 376	125 630	289 001	7 034 917
		Transfert/Transport	---	100 474	377 237	---	955 020	21 368	14 362	---	1 468 461
		Tri et conditionnement	---	---	1 418 643	---	46 761	---	---	60 635	1 526 039
		Compostage	---	---	---	---	316 291	53 587	---	---	369 878
		Méthanisation	---	---	---	135 943	---	---	---	---	135 943
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	1 010 976	110 136	61 064	---	1 182 176
		Traitement des inertes	---	---	---	---	48 905	---	---	---	48 905
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	1 418 643	135 943	1 422 933	163 723	61 064	60 635	3 262 941
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	52 006	---	---	---	52 006
		TOTAL Techniques	3 363 124	287 274	2 886 874	447 263	4 134 329	202 467	201 056	349 636	11 872 023
		TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)			3 958 718	313 534	4 237 734	722 643	4 283 759	224 613	223 381
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			2 856 830	---	---	---	---	---	---	2 856 830	
[REG] Techniques - Ventes de produits et d'énergie - Soutiens des éco-organismes			---	---	---	---	76 677	---	---	76 677	
Produits	Matériaux	Matériaux	---	98 733	496 717	---	96 243	---	---	49 954	741 647
		Compost	---	---	---	---	24 598	4 718	---	---	29 316
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	98 733	496 717	---	120 841	4 718	---	49 954	770 963
	Prestations à des tiers	Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	140 315	---	---	140 315
		Autres produits	109 899	---	1 570	---	10 540	---	---	---	122 009
		TOTAL Industriels	109 899	98 733	498 287	---	131 381	145 033	---	49 954	1 033 287
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	49 752	45 475	2 044 180	---	310 580	1 006	1 734	235 805	2 688 532
		Aides	Reprises des subventions d'investissement	46 190	5 234	36 319	99 124	29 551	1 522	1 514	7 831
	Subventions de fonctionnement		---	---	---	280 204	---	---	---	---	280 204
	TOTAL Aides			46 190	5 234	36 319	379 328	29 551	1 522	1 514	7 831
TOTAL Produits			205 841	149 442	2 578 786	379 328	471 512	147 561	3 248	293 590	4 229 308
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		369 042	13 430	172 920	35 427	187 768	14 026	16 688	16 161	825 462
	Financement déchets direct	TEOM	3 748 096	172 422	---	---	---	---	---	---	9 535 945
		REOM	476 874	21 937	---	---	---	---	---	---	1 213 268
		Redevance spéciale	263 646	---	---	---	---	---	---	---	263 646
		Facturation à l'utilisateur	---	---	---	---	3 681	---	---	---	3 681
		TOTAL Redevance spéciale & facturations usagers	263 646	---	---	---	3 681	---	---	---	267 327
	TOTAL Financement déchets direct	11 012 859	---	---	---	3 681	---	---	---	11 016 540	
TOTAL Financement déchets			11 012 859	---	---	---	3 681	---	---	11 016 540	

Déchets des professionnels = apports au centre de transfert des encombrants et à la compostière

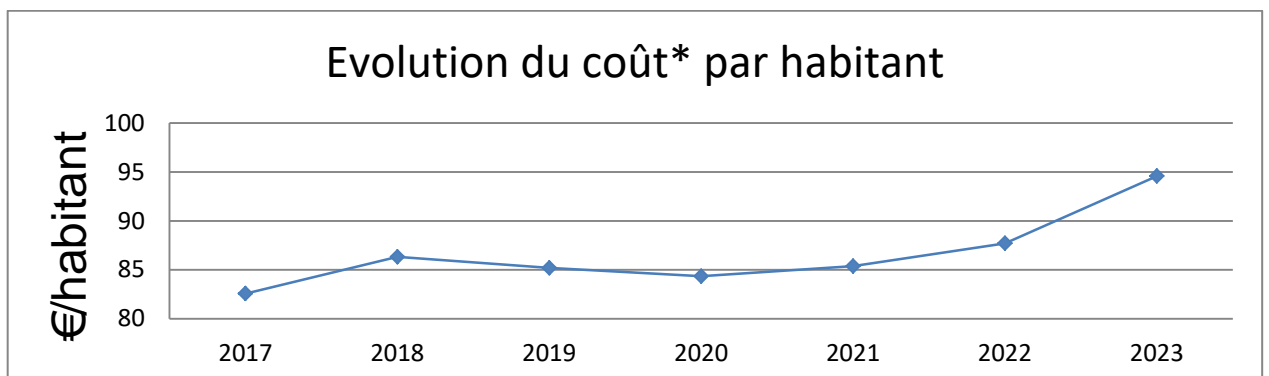
Encombrants = collecte des encombrants en porte à porte

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT – ANNEE 2023		
	€	€/hab
Coût aidé du service public* (en € TTC)	13 936 343	100.5
Niveau de financement	11 016 540	79.5
Ecart entre le coût et le financement	2 919 803	21.1
Ecart entre le coût et le financement en %	20.9 %	

*coût aidé en € TTC correspond au coût restant à la charge de la collectivité



Coût aidé en augmentation par rapport à 2022 notamment suite aux investissements relatifs à la mise en place du bac jaune et de la REOMi



Montant annuel des dépenses et recettes du service par flux

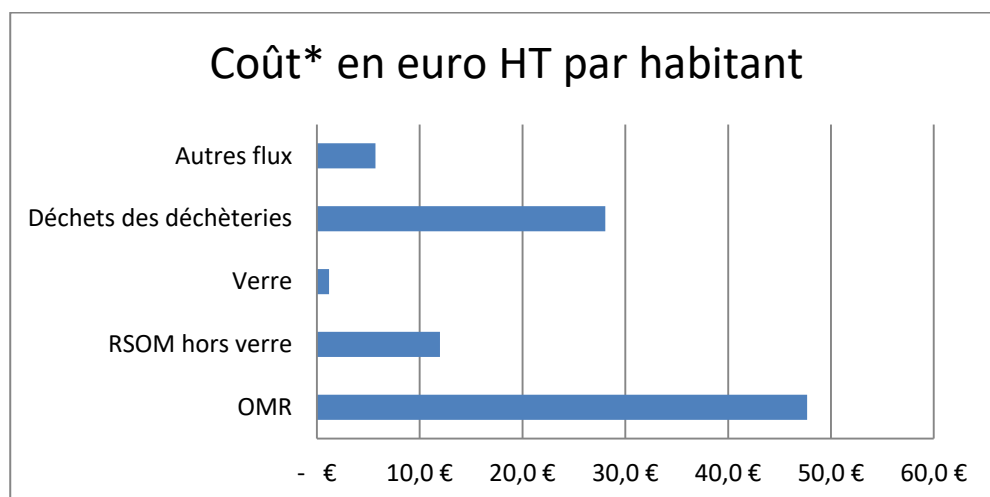
	Coût aidé en euro HT par habitant				
	PMA 2020	PMA 2021	PMA 2022	PMA 2023	France - Milieu Mixte à dominante urbaine
Flux collectés					
OMR résiduelles	45,8 €	47,1 €	55,5 €	47,7 €	53,0 €
Déchets recyclables hors verre	1,4 €	0,0 €	0,2 €	12 €	7,0 €
Verre	1,3 €	1,2 €	1,2 €	1,2 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	25,3 €	25,6 €	26,5 €	28,1 €	22,0 €
Autres flux	10,6 €	11,4 €	4,3 €	5,7 €	6,0 €
Tous flux	84,4 €	85,4 €	87,7 €	94,6 €	89,0 €

Les coûts liés à la collecte des ordures ménagères résiduelles diminuent du fait du passage à une collecte tous les 15 jours.

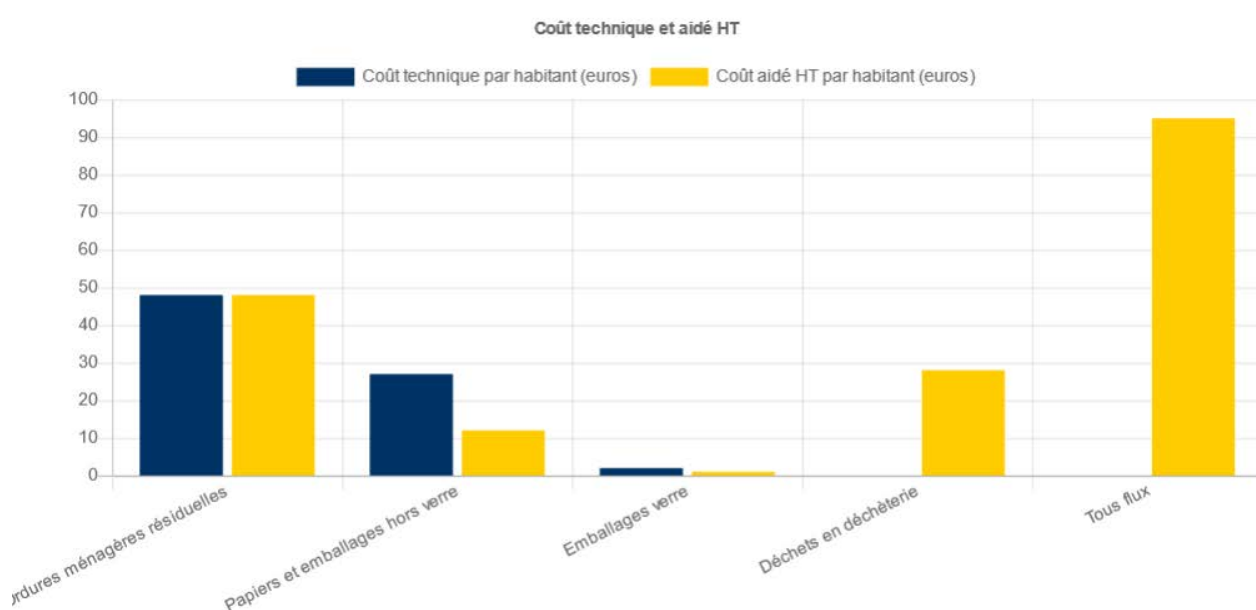
Les coûts liés aux déchets recyclables hors verre augmentent fortement du fait du passage de la collecte en porte à porte (bac jaune)

Le coût du verre est stable

Autres flux = collecte des biodéchets, collecte et traitement des déchets professionnels et collecte des encombrants en PàP



* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.



Coût technique = Totalité des charges HT hors communication et charges de structure

Coût aidé = Coût technique moins les ventes de produits et d'énergie, des soutiens des éco organismes et les aides diverses

Il est constaté :

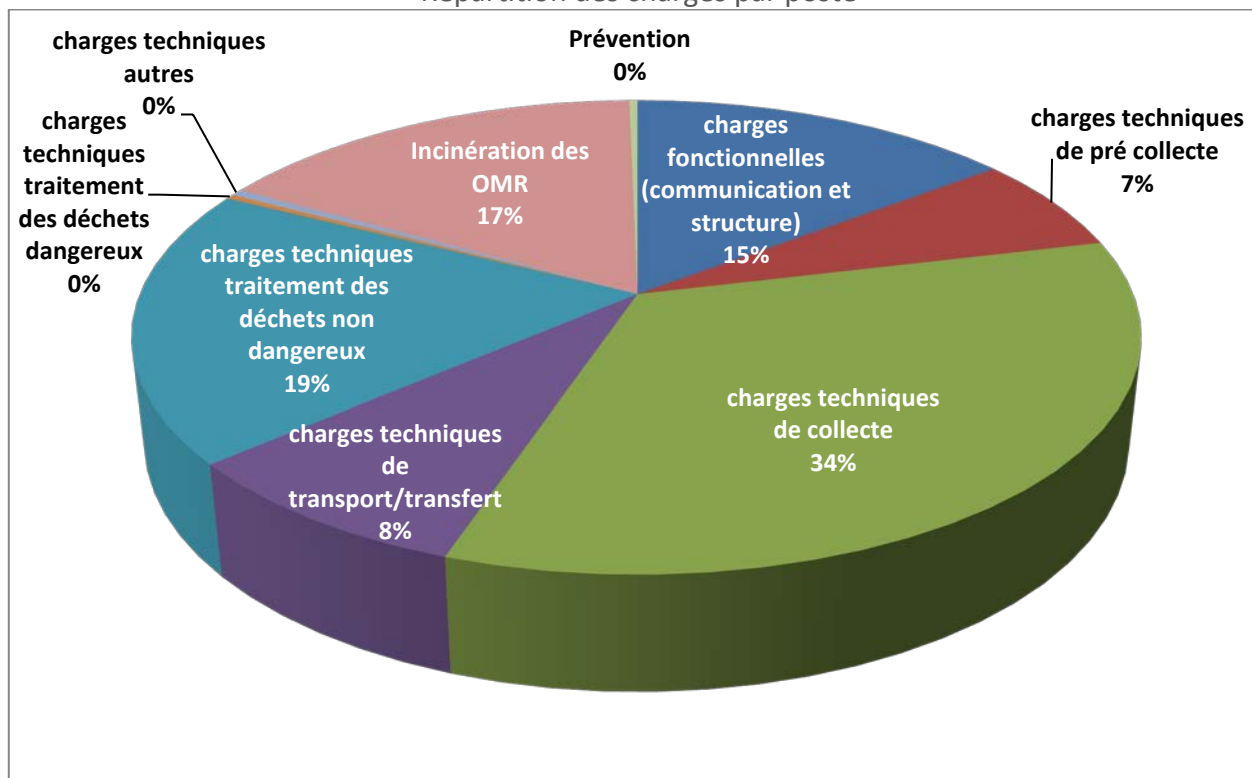
- Très peu de recettes et soutiens sur les OMR
- Beaucoup de recettes et soutiens pour les déchets recyclables (vente de matériaux, soutiens CITEO et Ecofolio) mais qui ne couvrent plus la collecte en porte à porte.
- Des recettes et soutiens modérés pour les déchets des déchèteries (vente de matériaux et soutiens éco-organismes), qui pourraient être optimisés en triant davantage et en développant de nouvelles filières afin de réduire au maximum les déchets à incinérer et enfouir.

		Coût aidé en euro HT par tonne				
Flux collectés	PMA 2020	PMA 2021	PMA 2022	PMA 2023	Référence nationale (2014)	
OMR	193.43 €	201.37 €	257 €	285.84 €	227 €	
RSOM hors verre	39.08€	0.67 €	9 €	259.61 €	185 €	
Verre	43.75 €	40.41 €	39 €	39.03 €	54 €	
Déchets des déchèteries	188.27 €	152.48 €	178 €	184.09 €	114 €	
Tous flux	188.81 €	178.09 €	197 €	226.54 €	174 €	

Les coûts relatifs aux flux Verre et RSOM hors verre dépendent fortement des variations de prix de reprise des matériaux. Du fait du passage à la collecte des déchets recyclables en porte à porte les coûts ont fortement augmenté.

L'augmentation des coûts de la collecte des OMr est due à la baisse des tonnages.

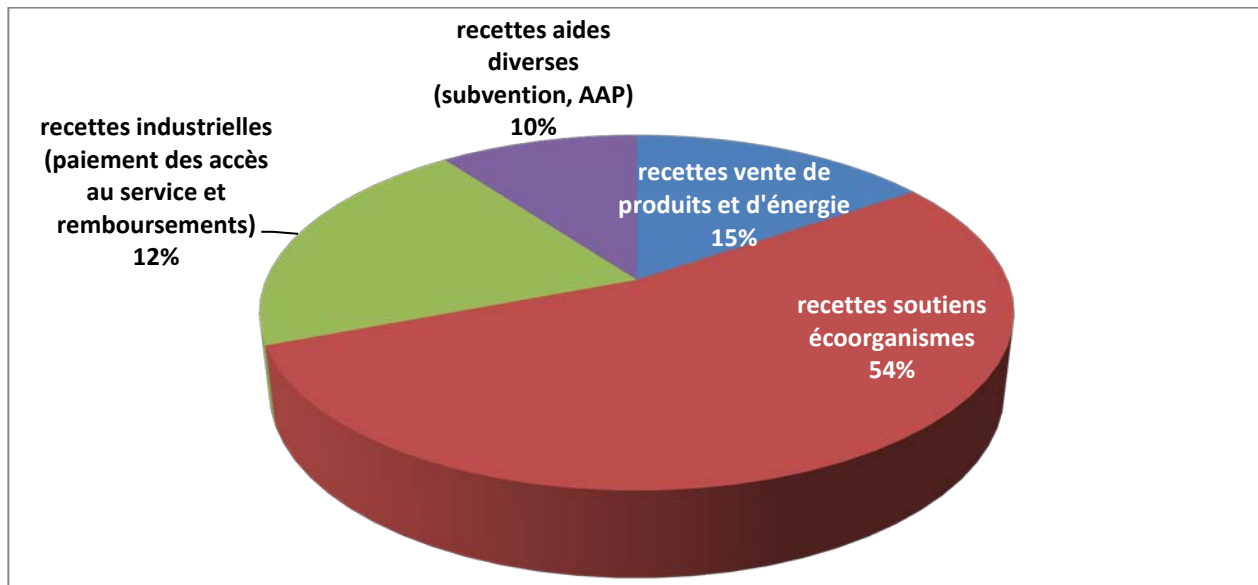
Répartition des charges par poste



Outre les charges de structure et les frais de personnel qui pèsent lourds dans le budget, les principaux postes de dépenses en fonctionnement sont les suivants :

- Incinération des ordures ménagères : 2 856 830 €
- Traitement des divers déchets (hors Ordures Ménagères et y compris le tri) : 3 262 941 €

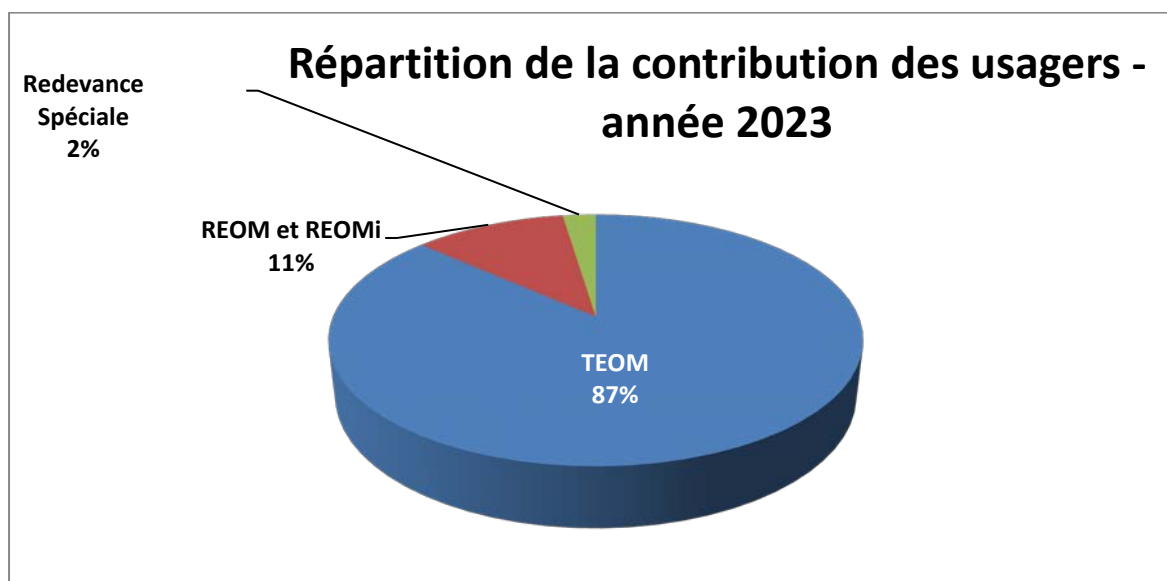
Répartition des recettes par poste



Les principaux soutiens viennent des éco organismes suivants :

- CITEO : Dans le cadre du barème F pour le recyclage des emballages ménagers et papiers : **2 550 472 € (+50 % par rapport à l'année 2022 suite à l'augmentation des tonnages collectés).**
- Les autres éco organismes en charge de la récupération des déchets des déchèteries : **138 060 € :**
 - **Ecosystèmes** chargé de la collecte, la dépollution et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
 - **Eco mobilier** chargé de la gestion des Déchets d'Equipements d'Ameublement,
 - **EcoDDS** qui collecte et traite les Déchets Diffus Spécifiques des Ménages (Déchets toxiques).

Les Modalités de financement du service de collecte et de traitement des déchets – contributions des usagers

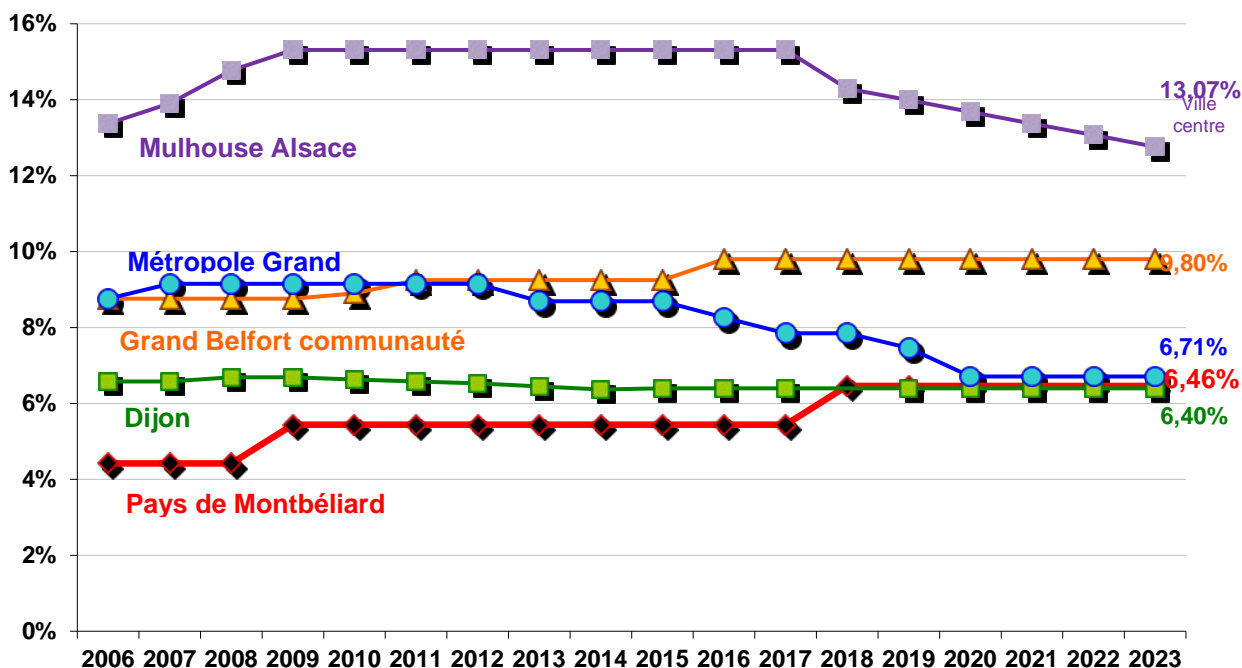


Outre les recettes de ventes de produits et d'énergie, les facturations de prestations, les remboursements divers, les soutiens et aides, le budget de collecte et de traitement des déchets est financé par les contributions des usagers

Suite à la loi Notre et jusqu'au 31 décembre 2023 (date à laquelle les modalités de financement doivent être homogénéisées), sur le territoire de PMA 72, Il existe trois modes de financement du service public de gestion des déchets :

Type de financement	Principe	Nombre de communes	Recettes perçues en 2023
Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères	Instaurée en 2002, elle concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle peut être couplée au budget général et à la redevance spéciale.	29 communes de l'ex PMA 29 + Dambelin et Pont de Roide/Vermondans	9 535 945 € soit +6.6 %/2022
Redevance d'enlèvement des Ordures ménagères	Redevance lié au service rendu- Essentiellement basée sur la composition du foyer ou le volume de la poubelle	29 communes (Ex SIEVOM et ex CCVR)	1 213 268 € soit -4.6%/2022
Redevance d'enlèvement des Ordures ménagères Incitative	Effective depuis 2017, elle intègre en plus une part variable relative au nombre de levées par an	11 communes de l'ex CC3C	

Taux de TEOM votés dans les groupements de collectivités du Grand Est :



Modalités de financement : Redevance spéciale

Conformément à la réglementation, depuis le 1^{er} janvier 2002, PMA a instauré la redevance spéciale pour les professionnels utilisant le service pour leurs déchets assimilés aux ordures ménagères et ayant un volume de bacs supérieur à 1 100 litres par semaine.

En 2023, la **Redevance Spéciale** a rapporté **263 646 €** (2022 : **484 827 €** soit une diminution de 45.6 % due à la baisse des fréquences de collecte des OMR à compter du 06 mars 2023)

Ci-dessous un tableau présentant l'évolution du seuil d'application et du tarif pour la redevance spéciale.

	2009	2010	2011	2012 / 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
seuil d'application en L	1500	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100
Tarif en €/L	0,0126	0,0126	0,0132	0,0135	0,0138	0,014	0,0188	0,0191	0,0195	0,0199	0,0203	0,0207	0,0211	0,0211

La formule appliquée est la suivante :

$$\text{Redevance spéciale} = ((V \times C) - 1\,100) \times 52 \times T$$

Où

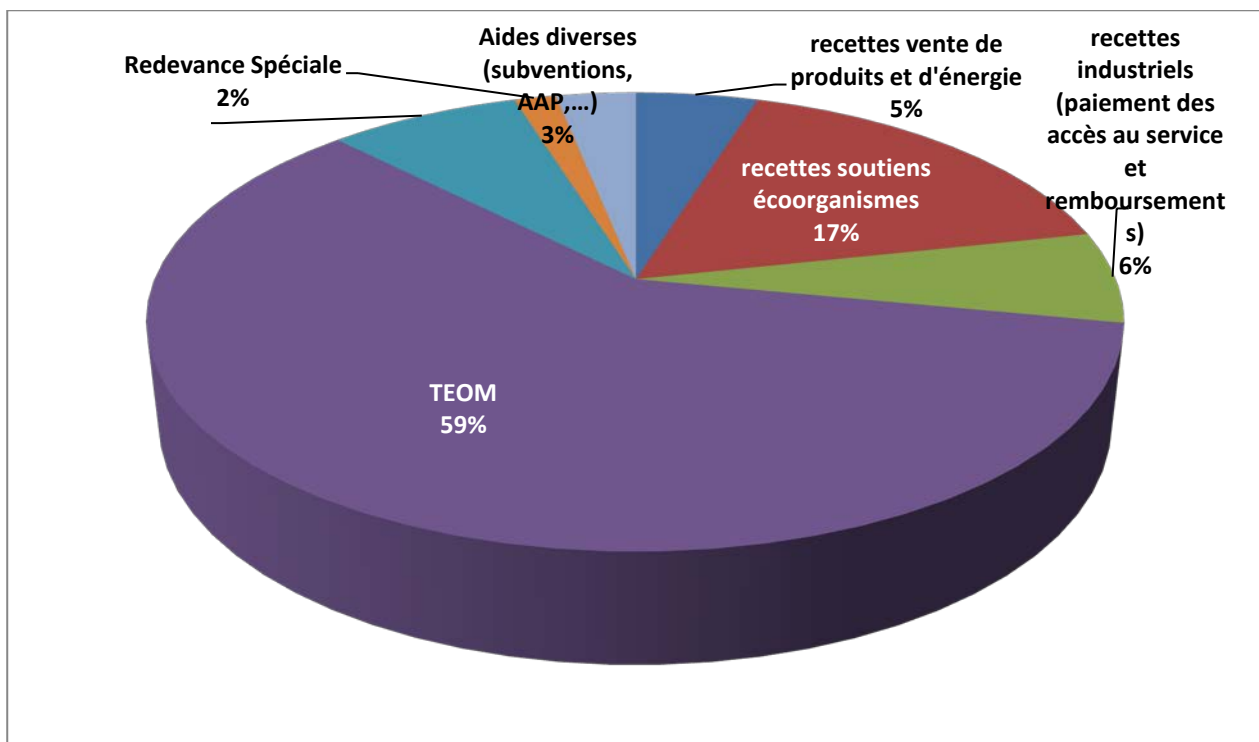
- V = Volume global de bacs mis à disposition de l'établissement
- C = Nombre de ramassages hebdomadaires
- T = Tarif par litre et par ramassage soit **0,0211 €**
- 52 = Nombre de semaines d'activité

Les professionnels dont le volume de bacs reste inférieur aux 1 100 litres sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) uniquement. A l'inverse, le fait de payer la redevance spéciale n'exonère pas le professionnel de payer la TEOM.

Dans ce cadre, des conventions sont passées entre PMA et les redevables. En 2023, plus de 200 redevables étaient soumis à la redevance spéciale.

La redevance spéciale étant compatible avec la TEOM et le budget général uniquement, seuls les professionnels de l'ex PMA 29 et des communes de Pont de Roide/Vermondans et Dambelin sont concernés par cette redevance spéciale.

Répartition des produits – Année 2023



GLOSSAIRE

Ambassadeur du tri : chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte à porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles...

Apport volontaire : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

Centre d'enfouissement technique (CET) : Les centres d'enfouissement technique anciennement appelés décharges lorsque ces derniers n'étaient pas contrôlés servent à accueillir et à enfouir les déchets. Depuis l'obligation de n'enterrer que des déchets ultimes, ces centres sont désormais dénommés Centre de Stockage des Déchets Ultimes. Il existe trois catégories :

- CSDU 1 : déchets industriels dangereux.
- CSDU 2 : déchets ménagers et assimilés.
- CSDU 3 : déchets dits inertes.

Centre de tri : installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

Collecte sélective : collecte de flux de déchets préalablement triés par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compostage : Le compostage est un procédé de transformation de matières fermentescibles, très utilisé en particulier en milieu agricole. En effet, le résultat du compostage (compost) permet d'amender les sols en améliorant leur structure et leur fertilité.

Coût aidé : total des dépenses moins les recettes de vente de matériaux et d'énergie, les soutiens et aides diverses

EMB MIX PEHD PP PS : Emballage mixte de type Polyéthylène Haute Densité, Polypropylène, Polystyrène

EMB MIX PET Clair Q7 et EMB MIX PET Foncé Q8 : Emballage mixte en PET soit de couleur claire ou foncée

Freinte : Déchets, altérations que subit une matière au cours de sa transformation, une marchandise durant son transport

Méthanisation : La méthanisation est une digestion anaérobie, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène. La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie, en produisant peu de boues et en générant une énergie renouvelable : le biogaz.

Ordures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets assimilés.

PCC 5.03 (ELA) : Papiers et Cartons Complexés/ Emballages Liquides Alimentaires de type tétra pack

Porte à porte : mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Prévention : toute action visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement des déchets et à faciliter leur gestion ultérieure (réduction à la source, réduction de leur quantité et réduction de leur nocivité ou amélioration du caractère valorisable).

Recyclables secs des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre) : ordures ménagères recyclables (emballages, journaux/magazines) hors verre

Soutien à la tonne triée : montant versé par Eco-Emballages aux collectivités locales en fonction de la quantité et de la qualité des tonnes récupérées dans le cadre de la collecte sélective.

Taux de recyclage : Par «Taux de recyclage», nous entendons la quantité de matériaux «envoyés » au recyclage par comparaison avec la quantité générée à l'origine ou consommée sur le marché.

Valorisation : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique des déchets.

Valorisation énergétique : utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur)

Valorisation matière : mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

